



**LA LANGUE D'USAGE PUBLIC  
DES ALLOPHONES SCOLARISÉS AU QUÉBEC**

par Catherine Girard-Lamoureux  
Novembre 2004

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**Québec** 

**LA LANGUE D'USAGE PUBLIC  
DES ALLOPHONES SCOLARISÉS AU QUÉBEC**

par Catherine Girard-Lamoureux  
Novembre 2004

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**Dépôt légal - 2004**  
**Bibliothèque nationale du Québec**  
**Bibliothèque nationale du Canada**  
**ISBN 2-550-43353-X**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
DONNÉES ET POPULATION VISÉE .....	4
FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET ANGLE D'ANALYSE .....	4
LE PHÉNOMÈNE ÉTUDIÉ : LA LANGUE PUBLIQUE PRÉDOMINANTE.....	5
LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ORIENTER LES USAGES LINGUISTIQUES PUBLICS VERS LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS .....	6
LA MÉTHODOLOGIE .....	7
<b>LES RÉSULTATS</b> .....	<b>9</b>
CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA POPULATION À L'ÉTUDE.....	9
<i>Les différents « stades de vie » et les possibilités d'analyse</i> .....	9
<i>Tendances générales communes à l'ensemble de l'échantillon</i> .....	12
Les origines linguistiques .....	13
La langue de la première institution scolaire fréquentée.....	16
La langue du premier emploi obtenu au Québec.....	19
LES ALLOPHONES SCOLARISÉS AVANT LA CHARTE (N = 891).....	23
LES ALLOPHONES SCOLARISÉS APRÈS LA CHARTE (N = 662) .....	33
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>42</b>
<b>APPENDICE 1 – RÉSUMÉ DES RÉSULTATS</b> .....	<b>45</b>
<b>ANNEXE A – DÉFINITIONS TECHNIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIÉE</b> .....	<b>46</b>
<b>ANNEXE B – ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DU QUÉBEC</b> .....	<b>47</b>
<b>ANNEXE C – DÉFINITION MÉTHODOLOGIQUE DES FACTEURS</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE D – RÉGRESSION LOGISTIQUE, MODÈLE DES ALLOPHONES SCOLARISÉS AU QUÉBEC AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b> .....	<b>55</b>
<b>ANNEXE E – RÉGRESSION LOGISTIQUE, MODÈLE DES ALLOPHONES SCOLARISÉS AU QUÉBEC APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b> .....	<b>57</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>59</b>



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts**)	6
Graphique 2.1 - Illustration des étapes temporelles franchies en fonction de l'époque de la scolarité	11
Graphique 2.2 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue chez les natifs et les immigrants, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts**)	13
Graphique 2.3.1 - Allophones scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon les origines linguistiques (pourcentages bruts**)	14
Graphique 2.3.2 - Allophones de langue latine scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon le statut migratoire (pourcentages bruts**)	15
Graphique 2.4 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : fréquentation d'une première institution scolaire francophone au Québec chez les natifs et les immigrants, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts**)	17
Graphique 2.5 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : fréquentation d'une première institution scolaire francophone au Québec et usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts)	18
Graphique 2.6 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français dans le cadre du premier emploi chez les natifs et les immigrants, selon la période de scolarité (pourcentages bruts**)	20
Graphique 2.7 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue principale utilisée lors du premier emploi (pourcentages bruts)	21
Graphique 2.8 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue de la première institution scolaire fréquentée (pourcentages rajustés**)	24
Graphique 2.9 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue et fréquentation d'une première école française au Québec, selon l'âge du répondant (pourcentages bruts)	25
Graphique 2.10 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue prédominante du premier emploi (pourcentages rajustés**)	26
Graphique 2.11 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue publique prédominante utilisée au début de la vie adulte (pourcentages rajustés**)	27

Graphique 2.12 - Illustration de l'effet indirect du facteur des « origines linguistiques » chez les répondants scolarisés au Québec avant l'entrée en vigueur de la Charte .....	29
Graphique 2.13 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'origine linguistique (pourcentages rajustés**) .....	34
Graphique 2.14 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon le statut migratoire (pourcentages rajustés**) .....	35
Graphique 2.15 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue publique des parents (pourcentages rajustés**) .....	36
Graphique 2.16 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon les compétences linguistiques préscolaires (pourcentages rajustés**) .....	37
Graphique 2.17 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue de la première école (pourcentages rajustés**) .....	38
Graphique 2.18 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue du premier emploi (pourcentages rajustés**) .....	40

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 - Étapes temporelles franchies dans différents domaines, chez les allophones en fonction de l'époque de leur scolarité .....	11
Tableau 2.2 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue utilisée en public au moment de l'entrevue, selon les origines linguistiques .....	28
Tableau 2.3 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue de la première institution scolaire fréquentée, selon les origines linguistiques .....	30
Tableau 2.4 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue du premier emploi obtenu, selon les origines linguistiques .....	30
Tableau 2.5 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue utilisée principalement en public au début de la vie adulte, selon les origines linguistiques .....	30
Tableau 2.6 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue publique principale utilisée à l'entrevue, selon la langue publique utilisée par les parents lors de l'enfance .....	31
Tableau 2.7 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue publique utilisée par les parents lors de l'enfance, selon l'origine linguistique .....	32





## INTRODUCTION

Il est maintenant devenu commun d'affirmer que la francisation des allophones constitue un enjeu crucial quant à la situation et à l'avenir du français au Québec. Ce postulat de base remet constamment la question des différents usages linguistiques de ces Québécois n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle au centre des traditionnels débats sur la langue. On doit reconnaître que l'intégration linguistique des allophones à la vie en français n'est pas une donnée absolue. En effet, plusieurs facteurs interviennent dans le processus d'intégration linguistique, lesquels peuvent orienter les allophones vers l'usage du français ou celui de l'anglais.

Un certain nombre de facteurs sont liés aux caractéristiques propres à l'allophone lui-même avant que celui-ci n'ait entamé son processus d'intégration. Par exemple, certains chercheurs prétendent que les allophones possèdent dès le départ des propensions « naturelles » à s'orienter vers le français ou vers l'anglais (Castonguay, 2001). On reconnaît ainsi que le lieu de naissance, les origines linguistiques ou encore « l'héritage culturel » de même que les compétences linguistiques des allophones avant l'immigration, par exemple, apparaissent comme autant de facteurs pouvant avoir des incidences sur la langue adoptée.

D'autres facteurs ne concernent guère l'allophone lui-même, mais renvoient davantage à la société québécoise dans son ensemble. Ainsi, le contexte socio-historique dans lequel le processus d'intégration a été entamé semble constituer un autre élément pouvant expliquer les orientations linguistiques. À certaines époques de l'histoire du Québec, par exemple, les allophones ont eu tendance à s'intégrer surtout à la communauté anglophone, phénomène souvent symbolisé par l'inscription de la majorité (80 %) des enfants d'immigrants à l'école anglaise. Mais depuis les années soixante, les comportements linguistiques des allophones se sont globalement modifiés en faveur du français, et ce, dans plusieurs sphères d'activité. En effet, sans faire une analyse historique exhaustive de la Révolution tranquille et des effets du mouvement d'affirmation nationale qui s'en est suivi, on peut penser qu'il s'est créé depuis un contexte favorable à la francisation des allophones.

De fait, la francisation générale de l'économie, l'adoption de la Charte de la langue française (« loi 101 ») – qui a orienté une majorité d'enfants immigrants vers le réseau scolaire français – tout comme les dispositions mises en œuvre pour faciliter l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants apparaissent comme autant d'éléments pouvant expliquer les progrès observés. Dans une telle perspective, des facteurs comme la période d'immigration ou encore l'année de naissance, dans le cas des allophones nés au Québec, deviennent des données fondamentales qui permettent d'expliquer l'adoption du français ou de l'anglais.

Lors de l'interprétation des résultats, ces deux types de facteurs doivent toujours être considérés de façon simultanée, l'effet associé à certaines caractéristiques individuelles pouvant se modifier selon le contexte socio-historique dans lequel le processus d'intégration s'est amorcé. Par exemple, il est fort probable qu'un allophone d'origine latine qui immigrerait aujourd'hui s'intégrerait à la société québécoise en français, étant donné les ressemblances linguistiques qui existent entre la langue d'origine et le français (Béland, 1999). Par contre, les premières communautés d'immigrants d'origine

latine du Québec<sup>1</sup> ont plutôt eu tendance à s'angliciser, notamment en raison du contexte d'alors qui rendait difficile l'accès de ces communautés aux écoles françaises, et de la domination de l'économie de Montréal qu'exerçait le groupe anglophone (Levine, 1997).

Enfin, c'est le parcours individuel québécois propre à chaque allophone qui déterminera, en quelque sorte, le poids relatif des facteurs mentionnés précédemment. On peut présager que l'effet du contexte social dans lequel a lieu l'intégration ne sera pas le même si, par exemple, l'allophone est né au Québec, qu'il y ait immigré lors de son enfance ou à l'âge adulte, seul ou avec sa famille, etc. Conséquemment, le statut migratoire, l'âge à l'arrivée et la durée de résidence au Québec apparaissent aussi des éléments qui pourront orienter l'adoption d'une langue. Par exemple, un allophone qui immigrerait aujourd'hui à l'âge adulte ne bénéficierait pas d'un apprentissage et d'une première socialisation en français dans un contexte scolaire primaire ou secondaire. On observe ainsi que plus l'immigration s'est effectuée à un jeune âge, plus les allophones utiliseront le français dans divers types de communications courantes (Baillargeon, 1997).

Cependant, il apparaît difficile, à l'intérieur de la même étude, de rendre compte de l'ensemble des trajectoires empruntées par les allophones à partir du début de leur intégration. Pour cette raison, nous avons choisi de privilégier un type précis de parcours, soit celui des allophones qui ont passé au moins une partie de leur enfance au Québec et qui y ont également été scolarisés.

De l'ensemble des facteurs qui peuvent intervenir dans l'orientation linguistique des allophones, on en considérera un en particulier. Il s'agit de la langue de la scolarité effectuée au Québec<sup>2</sup>. On cherchera plus particulièrement à savoir dans quelle mesure le fait de fréquenter une première école française favorisera l'emploi prédominant du français dans la vie adulte. Étant donné l'importance de l'adoption de la Charte de la langue française dans la scolarisation des immigrants, les analyses distingueront les allophones qui ont été scolarisés alors que la « loi 101 » était en vigueur de ceux qui l'ont été avant son adoption.

Il est intéressant de noter que si on mentionne constamment la langue de la fréquentation scolaire dans la littérature afin d'expliquer l'anglicisation des allophones avant l'application de la Charte autant que les progrès observés dans la francisation à partir de son adoption, peu d'études ont cependant visé l'analyse de son effet sur les usages linguistiques adoptés dans la vie adulte. Dans le cas des allophones scolarisés après la Charte, ce phénomène peut facilement s'expliquer par l'avènement relativement récent de la « loi 101 » qui n'avait pas encore produit de cohortes d'adultes suffisamment nombreuses pour que celles-ci soient mesurées. Nous savons cependant que l'usage du français semble généralisé dans la vie scolaire des allophones ayant reçu leur éducation en français depuis son adoption (McAndrew, 2000) et que, dans l'ensemble, ceux-ci manifestent une attitude positive envers la question du français au Québec (Beaulieu, 2003).

---

1. Nous parlons évidemment des communautés italienne et portugaise, qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'immigration du Québec.

2. Les immigrants allophones arrivés au Québec à partir de l'âge de 16 ans, font l'objet d'une autre étude du CSLF. Voir l'étude d'Alain CARPENTIER, (2004) « Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes », Conseil supérieur de la langue française, 58 p.

Cette étude constitue donc une première tentative pour mesurer l'effet de la fréquentation de l'école française par les allophones sur les comportements linguistiques adoptés dans la vie adulte. Cependant, il n'est pas rare de constater qu'une même personne peut avoir des comportements linguistiques diversifiés, notamment en utilisant des langues différentes à la maison, au travail, dans les commerces, avec les amis, etc. On remarque ce phénomène au sein de la population allophone particulièrement. Dans cette étude, une seule facette de la vie linguistique des répondants sera privilégiée, soit celle de la langue publique principale.

Les pages suivantes contiennent une brève description de la nature de l'enquête, de la méthodologie et des facteurs qui seront utilisés aux fins des analyses. Quant aux résultats, ils seront présentés en trois étapes. On décrira d'abord certaines particularités de la population étudiée. Ensuite, on présentera les résultats des analyses de régression obtenues pour deux sous-groupes distincts de l'échantillon, soit les allophones scolarisés avant l'adoption de la Charte de la langue française et ceux qui l'ont été après.

## *DONNÉES ET POPULATION VISÉE*

Les données proviennent d'une enquête réalisée par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) à l'hiver 2001-2002 portant sur le processus d'intégration linguistique des allophones du Québec. Plus de 5 000 personnes dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais y ont participé. Au moment de l'entrevue, les répondants devaient être âgés entre 18 et 60 ans et résider dans un espace géographique appelé la « région de l'île de Montréal »<sup>3</sup> pour pouvoir participer à l'enquête. De cette population de départ, une partie seulement sera utilisée pour l'étude des facteurs qui favorisent l'adoption du français ou de l'anglais en public chez les allophones scolarisés au Québec.

Ainsi, les personnes retenues ont toutes fréquenté une école secondaire au Québec pendant au moins trois ans durant leur adolescence. Elles habitaient le Québec depuis une période minimale de cinq ans et utilisaient le français ou encore l'anglais de façon prédominante dans leur vie publique au moment de l'entrevue. En tout, 1 655 personnes correspondaient à cette définition. Les conditions spécifiques quant à la sélection de l'échantillon d'analyse sont présentées en détail à l'annexe A de ce texte.

## *FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET ANGLE D'ANALYSE*

Le dénominateur commun à la population étudiée constitue la fréquentation d'une institution scolaire québécoise durant au moins une partie de l'adolescence. Cependant, les ressemblances s'arrêtent là. En effet, puisque l'âge des répondants varie entre 18 et 60 ans, les personnes analysées se distinguent à la fois en fonction de la période historique pendant laquelle elles ont grandi et ont été scolarisées au Québec et du « stade » de leur vie où elles se situaient au moment de l'entrevue, l'âge et l'époque étant nécessairement liés<sup>4</sup>. Ainsi, on retrouve à une extrémité des personnes âgées de 18 ans qui fréquentaient un cégep au moment de l'entrevue et, de l'autre, des personnes de 60 ans ayant été scolarisées au cours des années cinquante. D'un point de vue historique, les plus vieux ont donc grandi à une époque où il existait un choix quant à la langue d'enseignement, lequel se faisait d'ailleurs essentiellement en faveur de l'anglais. Au contraire, les plus jeunes ont été scolarisés à une époque où la Charte de la langue française était en vigueur, et où l'accès à l'école anglaise était balisé. Selon les données officielles, alors que 10,1 % des allophones étudiaient en français en 1971-1972, c'était le cas de 78,3 % d'entre eux pour l'année scolaire 2000-2001<sup>5</sup>.

Entre les deux époques, il y a eu rupture des habitudes quant à la langue de la fréquentation scolaire, changement attribuable en grande partie à l'adoption de la Charte de la langue française<sup>6</sup>. Aussi, étant donné l'importance de cette loi dans la question, les analyses distinguent les personnes qui ont été scolarisées avant de celles qui l'ont été après l'entrée en vigueur de la Charte. Dans cette étude, les répondants qui font partie

---

3. Cette région comprend l'île et la région immédiate, soit essentiellement les villes en bordure du fleuve.

4. En effet, puisque l'ensemble des allophones ont passé au moins une partie de leur enfance au Québec, cela signifie qu'une personne dans la cinquantaine au moment de l'entrevue a grandi dans le Québec des années cinquante ou soixante, alors que les personnes âgées de 18 ans ont inévitablement grandi dans le Québec des années quatre-vingt ou quatre-vingt-dix.

5. Robert MAHEU, « La mobilité linguistique en milieu scolaire », texte présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les 25 et 26 janvier 2001, p. 3.

6. Bien que les lois linguistiques québécoises résultent d'un mouvement plus vaste d'affirmation nationale, nous utilisons l'adoption de ces lois comme principal marqueur de ce mouvement.

du groupe ayant été scolarisé sous le régime de la « loi 101 » correspondent à l'ensemble des allophones qui ont intégré le réseau scolaire québécois à partir de 1980, et ce, *peu importe qu'ils aient ou non fréquenté l'école française*, l'effet de la langue de l'école étant la préoccupation principale. Dans l'annexe B présentée à la fin de ce texte, on étudie plus en détail l'évolution de la présence des élèves allophones dans les écoles francophones du Québec ainsi que l'effet de l'application de la Charte de la langue française sur ce taux de fréquentation.

#### LE PHÉNOMÈNE ÉTUDIÉ : LA LANGUE PUBLIQUE PRÉDOMINANTE

L'objectif de ce texte est d'étudier les facteurs qui favorisent l'adoption d'une langue publique chez les allophones scolarisés au Québec. Conséquemment, le phénomène que l'on se propose d'étudier se limite à une facette particulière des pratiques linguistiques des allophones, étant donné qu'une même personne peut avoir des comportements linguistiques diversifiés. Si l'étude de ce phénomène ne couvre pas l'ensemble des comportements linguistiques pouvant être associés à une personne, elle possède toutefois l'avantage de constituer une mesure simple des résultats de l'objectif principal de la Charte de la langue française qui vise à faire du français la langue « normale et habituelle » des différentes activités publiques<sup>7</sup>.

Lors des entrevues, l'utilisation d'une langue publique a été évaluée au moyen de la question suivante : « Quelle est la langue que vous parlez *le plus souvent* à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que vos parents ou amis? ». Puisque les quelques personnes ayant déclaré utiliser principalement une autre langue que le français ou l'anglais en public de même que celles qui ont dit utiliser ces deux langues de façon équivalente ont été retirées de l'échantillon<sup>8</sup>, les analyses seront donc centrées sur les facteurs qui contribuent à expliquer l'adoption du français en public, par opposition à celle de l'anglais.

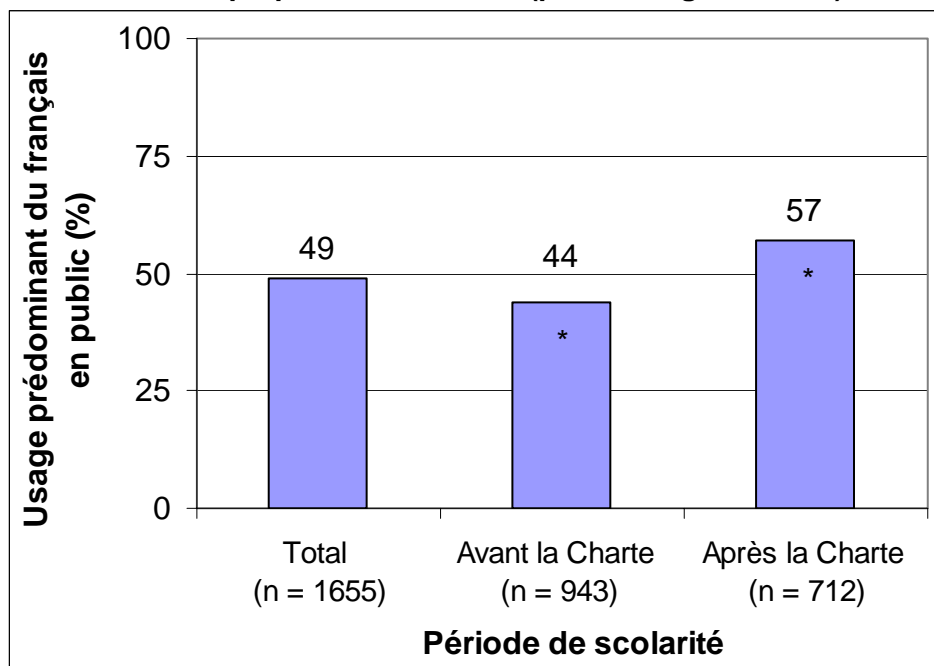
Un regard rapide sur ces pratiques indique que, globalement, les allophones scolarisés au Québec, soit des personnes qui y sont nées ou qui y ont immigré avant l'âge de 16 ans, utilisaient autant le français (49 %) que l'anglais (51 %) comme langue prédominante dans la vie publique au moment de l'entrevue. Cependant, cette moyenne générale masque certaines tendances propres à des sous-ensembles spécifiques de l'échantillon. On observe par exemple une différence significative dans les comportements des répondants en fonction de l'époque de leur scolarité, tel que l'illustre le graphique 1.1. Il apparaît ainsi que les répondants scolarisés avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française font un usage du français en public significativement moins important (44 %) que les personnes qui ont entamé leur scolarité à l'époque de la « loi 101 » (57 %), et ce, quelle que soit la langue de la scolarité.

---

7. À ce chapitre, l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990 stipule que « Depuis le début de la Révolution tranquille, l'action en matière linguistique des gouvernements qui se sont succédé au Québec se fonde sur le principe suivant : faire du français la langue commune de la vie publique grâce à laquelle les Québécois de toutes origines pourront communiquer entre eux et participer au développement de la société québécoise ».

8. Pour le détail de cette sélection, se reporter à l'annexe A.

**Graphique 1.1 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts\*\*)**



\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne.

*LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ORIENTER LES USAGES LINGUISTIQUES PUBLICS VERS LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS*

On peut expliquer les comportements linguistiques publics au moyen de plusieurs facteurs. La prochaine section fera une description rapide de ces facteurs, tandis que l'on pourra consulter le détail de leur contenu à l'annexe C. Les facteurs sélectionnés correspondent essentiellement au parcours linguistique des allophones scolarisés au Québec. Pour faciliter la compréhension des résultats, ils sont regroupés en cinq thèmes qui reprennent chronologiquement les différents moments de la vie linguistique d'une personne, de son enfance jusqu'au début de sa vie adulte.

Le premier thème à l'étude comporte des facteurs qui définissent le répondant avant même que celui-ci n'ait commencé sa vie au Québec. Ces « caractéristiques de départ » comprennent à la fois : 1) les origines linguistiques des répondants et 2) leur statut migratoire. Le deuxième thème traite de l'enfance du répondant, laquelle coïncide avec ses premières années de résidence au Québec. Dans ce cadre, on cherche à mesurer le rôle que pourraient jouer : 1) la langue utilisée à l'époque à la maison, 2) celle employée en public par les parents, 3) les compétences linguistiques « préscolaires » du répondant ou encore 4) la perception de la composition linguistique de son quartier d'origine.

Les troisième et quatrième thèmes analysés abordent, d'une part, l'époque de l'intégration scolaire du répondant et, d'autre part, celle associée au « début de sa vie adulte ». Les deux facteurs qui mesurent l'effet de la question scolaire relèvent : 1) de la langue de la première institution scolaire fréquentée au Québec et 2) de celle qui était employée de façon principale avec les amis de l'époque. Quant à la période du « début de la vie adulte », elle est associée au moment de l'obtention du premier emploi au Québec. Sous ce thème, on cherche à déterminer si : 1) la langue qui était principalement utilisée dans le cadre de cet emploi, 2) celle qui, à l'époque, était employée de façon prédominante en public, ou 3) avec les amis, orientent vers le français ou l'anglais les usages linguistiques publics adoptés par les répondants au moment de l'entrevue.

Enfin, le dernier thème mesure l'effet qui pourrait être associé à certains facteurs non linguistiques comme : 1) l'âge au moment de l'entrevue ainsi que 2) le niveau de scolarité.

### *LA MÉTHODOLOGIE*

Dans les analyses, la régression logistique est la méthode privilégiée. Cette méthode permet entre autres de tester l'existence de liens significatifs entre les facteurs mentionnés et le fait d'employer le français ou l'anglais comme langue publique prédominante au moment de l'entrevue. Elle permet également de hiérarchiser l'importance relative des facteurs à l'œuvre ainsi que d'étudier les différents liens qui peuvent unir certains facteurs entre eux. Le choix de cette méthode s'explique par la nature du phénomène étudié, qui oppose deux comportements linguistiques distincts, à savoir l'adoption du français *ou* de l'anglais comme langue publique prédominante. Il s'agit ainsi de déterminer si la probabilité qu'un individu qui possède certaines caractéristiques emploie le français ou l'anglais de façon prédominante comme langue publique, se distingue de façon significative de la moyenne de la population étudiée.

Les facteurs utilisés ont été évalués séparément, en analyse simple, avant d'être intégrés dans un même modèle de régression multivariable. Ce type de modèle permet entre autres de connaître l'effet net associé à un facteur, c'est-à-dire lorsque l'effet initial est contrôlé par celui de l'ensemble des autres facteurs. Les modèles de régression présentés aux annexes D et E sont ceux qui ont été retenus. Ils comprennent l'ensemble des facteurs qui contribuent significativement à l'explication du phénomène étudié, les autres facteurs ayant été retirés des analyses. Les analyses présentées dans ce texte sont basées sur ces deux modèles. Mentionnons également que dans la présentation des résultats, seuls les facteurs jugés importants sont discutés, c'est-à-dire ceux qui augmentent de plus de 1 % ou de 1 point le «  $R^2$  de Nagelkerke » lors de leur introduction dans le modèle.





## LES RÉSULTATS

Les pages suivantes exposent les principaux résultats obtenus. Cette présentation se divise en trois parties. La première, plus descriptive, vise à dégager l'effet des principaux facteurs sur les pratiques linguistiques publiques de l'ensemble des allophones scolarisés au Québec<sup>9</sup>. La suite des analyses s'effectue auprès de deux sous-groupes de l'échantillon global. Le premier comprend l'ensemble des répondants ayant été scolarisés avant l'adoption de la « loi 101 », alors que le deuxième comprend exclusivement les allophones scolarisés alors que la Charte était en vigueur. Ces analyses spécifiques permettront d'expliquer davantage l'existence de dynamiques propres aux répondants en fonction de l'époque de leur scolarité.

### *CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA POPULATION À L'ÉTUDE*

Dans cette partie des résultats, on s'applique à dégager les principales tendances linguistiques publiques communes à l'ensemble des allophones scolarisés au Québec. On s'apercevra cependant, dans un premier temps, que la forte diversité que l'on retrouve dans la population à l'étude empêche d'étendre l'analyse de certains facteurs à l'ensemble des allophones scolarisés au Québec. Dans un deuxième temps, l'effet brut de certains facteurs sera illustré, ce qui permettra de constater à quel point le contexte linguistique vécu par les allophones peut être différent selon l'époque de leur scolarité.

### **Les différents « stades de vie » et les possibilités d'analyse**

L'échantillon regroupe des personnes âgées entre 18 et 60 ans. Il en résulte l'existence de profils extrêmement diversifiés parmi les répondants, particulièrement si l'on compare la situation des plus jeunes avec celle des plus vieux : d'un côté, les plus jeunes amorcent tout juste une vie adulte autonome, alors que les plus vieux l'ont commencée il y a plusieurs décennies. Pour les plus jeunes allophones de l'échantillon, on ne pourra donc pas mesurer l'effet des pratiques linguistiques adoptées au début de la vie adulte, étant donné qu'ils se situent justement à cette période de leur vie. L'âge des répondants et l'époque de leur scolarité étant étroitement liés, on observe que les allophones scolarisés après la Charte correspondent généralement à ces jeunes adultes qui entament aujourd'hui leur vie autonome<sup>10</sup>.

Lorsque l'on évalue la situation des allophones scolarisés au Québec en fonction de l'époque de leur scolarité, on s'aperçoit que les différences observées selon les « stades de vie » des répondants touchent plusieurs domaines. Si on analyse leur situation sous l'angle du marché du travail, par exemple, on observe un portrait différent selon que le répondant a ou non entamé sa scolarité à l'époque de la Charte. Alors que la quasi-totalité (96 %) des allophones scolarisés avant son entrée en vigueur a déjà obtenu un premier emploi au Québec, ce phénomène apparaît être moins généralisé dans le cas opposé. Chez les allophones scolarisés sous la Charte de la langue française, 29 % des répondants déclarent n'avoir toujours pas entamé leur vie professionnelle ou avoir entamé celle-ci moins de deux ans avant l'entrevue. Le portrait

---

9. Population conforme à la définition présentée au début du texte.

10. L'âge moyen des allophones ayant entamé leur scolarité après l'entrée en vigueur de la « loi 101 » était 23 ans à la fin de 2001, alors que chez les répondants scolarisés avant cette époque, l'âge moyen se situait à 39 ans.

apparaît encore plus différent lorsque l'on se penche sur l'état de la fréquentation d'une institution scolaire au moment de l'entrevue. Alors que le taux de fréquentation d'un cégep ou d'une université demeure bas (4 %) chez les allophones scolarisés avant la Charte, il reflète toutefois la réalité de la moitié (48 %) des répondants scolarisés après son entrée en vigueur. Enfin, le dernier exemple relève du domaine privé. Alors qu'une nette majorité (86 %) d'allophones scolarisés avant l'entrée en vigueur de la Charte déclarent ne plus habiter avec leurs parents au moment de l'entrevue, ce phénomène semble être beaucoup moins généralisé chez les allophones scolarisés après cette époque. En effet, la majorité d'entre eux ne semblent pas encore avoir entamé de vie privée autonome, puisque les trois quarts (72 %) disent demeurer chez leurs parents.

### **Les allophones scolarisés après la Charte et l'effet de la langue des cégeps sur les usages linguistiques publics de la vie adulte**

Le fait que la moitié des allophones scolarisés après la Charte fréquentaient toujours une institution scolaire au moment de l'entrevue empêche l'analyse de certains aspects liés au parcours scolaire. Par exemple, il ne sera pas possible d'analyser l'effet de la langue des études postsecondaires sur les usages linguistiques publics pratiqués dans la vie adulte. Pour que l'on puisse mesurer l'effet d'un tel type de fréquentation, il faudrait non seulement que ces répondants scolarisés sous la Charte aient globalement complété leurs études collégiales, mais aussi qu'un écart de temps minimal sépare la fin de cette fréquentation du moment de l'entrevue. Il en va de même pour l'analyse de l'effet des études universitaires.

Cette situation apparaît particulièrement décevante, étant donné que le choix de la langue des études postsecondaires chez les allophones scolarisés après la Charte fait régulièrement l'objet de débats publics. La question se pose en effet : dans quelle mesure le choix de fréquenter un cégep anglophone après avoir effectué une première scolarité en français aura-t-il des incidences sur l'adoption du français ou de l'anglais par ces personnes dans leur vie adulte? Alors que certains pensent que ce choix entraînera l'anglicisation des comportements linguistiques, d'autres croient qu'il s'agit plutôt d'un choix stratégique visant à maximiser les opportunités futures et que celui-ci n'a qu'une faible incidence sur les usages.

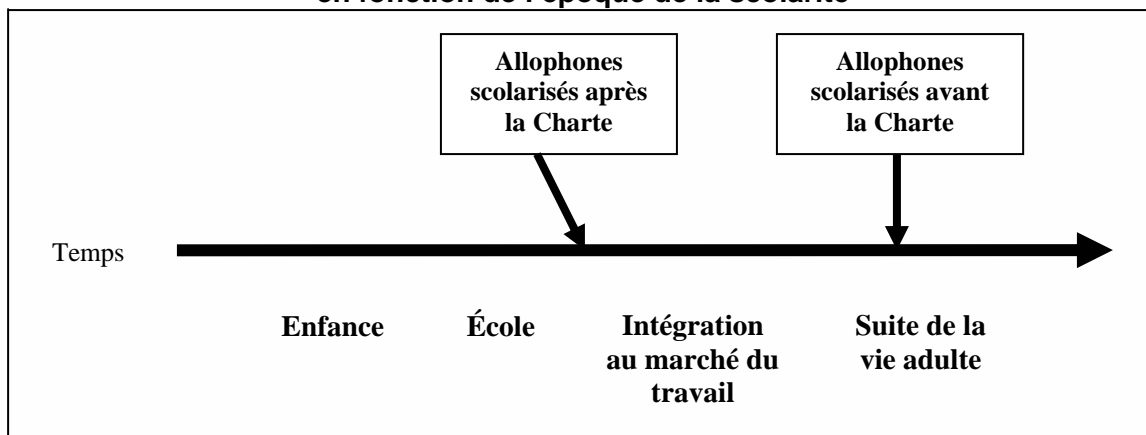
Ces exemples illustrent bien l'existence de différences importantes en ce qui concerne les « stades de vie » où se situent les répondants selon l'époque de leur scolarité au Québec, profils d'ailleurs synthétisés au tableau 2.1. On a ainsi pu constater que si les allophones scolarisés avant la Charte semblaient avoir une vie adulte bien entamée, les répondants scolarisés après son entrée en vigueur commençaient à peine cette étape de leur vie, se situant à une époque mitoyenne entre la fin des études et l'intégration au marché du travail. Le constat de ces différences réduit les possibilités d'analyses basées sur une situation générale. Pour cette raison, les deuxième et troisième parties des résultats présentent des analyses plus ciblées, en séparant les répondants selon qu'ils ont ou non entamé leur scolarité alors que la « loi 101 » était en vigueur.

**Tableau 2.1 - Étapes temporelles franchies dans différents domaines, chez les allophones en fonction de l'époque de leur scolarité**

« Étapes » franchies	Époque de la scolarisation	
	Avant la Charte (%)	Après la Charte (%)
Jamais obtenu d'emploi	4	29
Fréquentation d'une école au moment de l'entrevue	4	48
Demeurait avec ses parents au moment de l'entrevue	14	72

Ces trois exemples qui illustrent la différence entre les stades de vie selon l'époque de la scolarité n'ont pas été sélectionnés au hasard. Si, de façon générale, ils symbolisent le commencement d'une vie adulte autonome, chez les personnes n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, ils coïncident également avec la période où les usages linguistiques tendent à se stabiliser. En effet, selon certaines études démolinguistiques<sup>11</sup>, l'époque de la « cristallisation » des comportements linguistiques s'effectuerait après la fin des études, dans le milieu de travail et au sein du ménage, bref à une époque de la vie qui n'a pas été globalement atteinte par les allophones scolarisés après la Charte.

**Graphique 2.1 - Illustration des étapes temporelles franchies en fonction de l'époque de la scolarité**



Ce phénomène a inévitablement une incidence quant à la façon d'interpréter les résultats obtenus chez les deux groupes à l'étude. En effet, si le phénomène analysé demeure le même, soit l'utilisation d'une langue publique prédominante, il ne renvoie pas à la même réalité pour l'ensemble des répondants. Ainsi, dans un cas, on étudie un groupe de personnes dont la situation linguistique n'est pas tout à fait cristallisée alors que dans l'autre, il s'agit de personnes ayant un ancrage linguistique plus affirmé. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce phénomène lors des analyses spécifiques portant sur la population scolarisée après la Charte.

11. Marc TERMOTE et Jacques LEDENT, « Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Implication pour le français langue d'usage public », rapport soumis au Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, septembre 1999, p. 50.

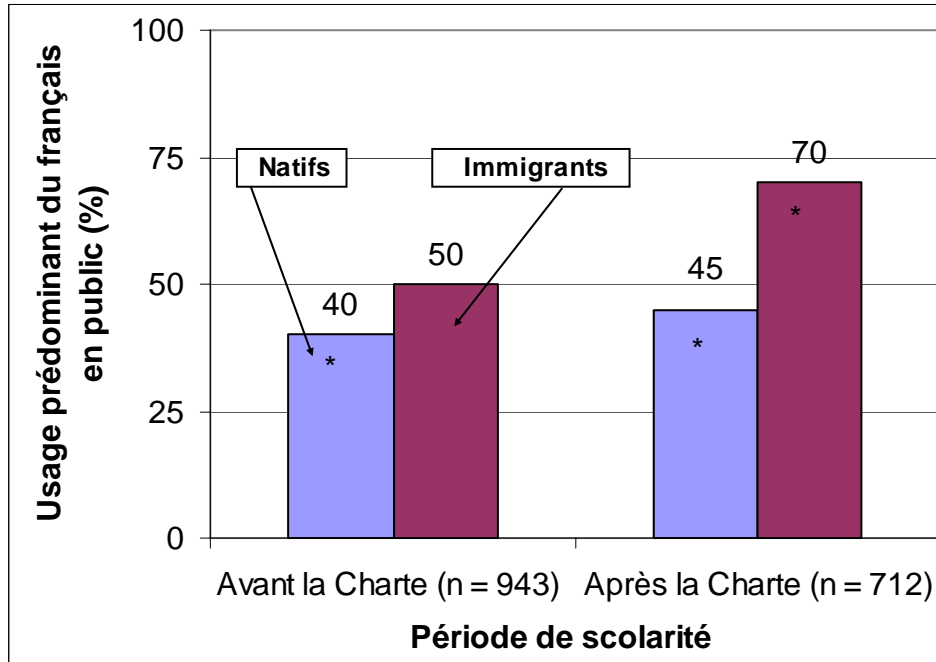
## **Tendances générales communes à l'ensemble de l'échantillon**

Malgré cette diversité au sein de l'échantillon, plusieurs facteurs communs à l'ensemble des allophones scolarisés au Québec peuvent être analysés. Avant de procéder à une étude spécifique de chacun des sous-groupes mentionnés, les pages suivantes illustrent l'effet brut associé à certains de ces facteurs. Cette première analyse décrit les contextes linguistiques vécus par les répondants, d'abord en fonction de l'époque de leur scolarité. Également, dans certains cas, on doit ajouter un axe d'analyse, soit le statut migratoire, afin de comprendre la complexité de certains phénomènes.

Cette deuxième distinction est particulièrement pertinente pour la compréhension de la situation vécue par les allophones scolarisés après l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française. En effet, alors que l'ensemble des allophones scolarisés avant cette époque se comporte de façon similaire, que ceux-ci soient ou non nés au Québec, on remarque l'existence d'un écart significatif dans les comportements linguistiques des « natifs » (les allophones nés au Québec) et des immigrants, chez les répondants scolarisés après la Charte. Le graphique 2.2 indique en effet que les immigrants « de la Charte » emploient significativement plus le français en public que la moyenne, alors que les natifs scolarisés à la même époque auraient davantage tendance à employer l'anglais.

À partir de l'adoption de la Charte, il existe donc des mécanismes qui orientent l'utilisation de la langue en public en fonction des statuts migratoires. Pour identifier et comprendre l'effet de ces mécanismes, la présentation des facteurs communs à l'ensemble de la population étudiée – soit les origines linguistiques, la langue de la première école fréquentée au Québec et la langue principalement utilisée dans le cadre du premier emploi obtenu – se fera aussi en fonction du statut migratoire, lorsqu'on le juge nécessaire.

**Graphique 2.2 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue chez les natifs et les immigrants, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts\*\*)**



\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne.

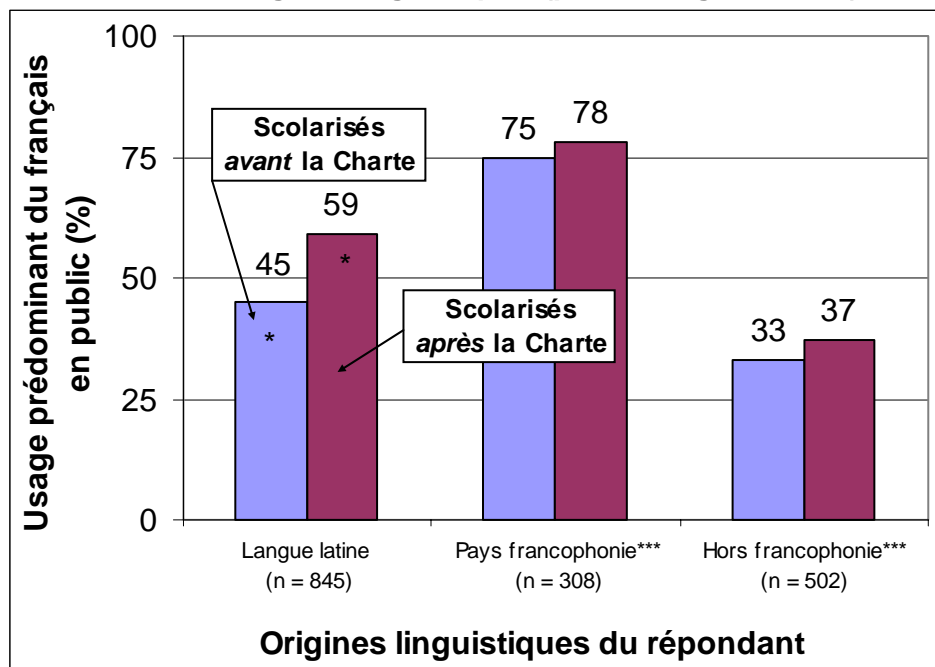
### *Les origines linguistiques*

Le premier facteur est relatif aux origines linguistiques. Il s'agit de voir si le fait d'être de langue maternelle d'origine latine, de provenir d'un pays de la francophonie ou encore d'être originaire d'un pays ne faisant pas partie de la francophonie<sup>12</sup> a une incidence sur les comportements linguistiques adoptés par les allophones scolarisés au Québec. Si on analyse tout d'abord les fréquences brutes associées à ce facteur (se référer au tableau présenté à l'annexe C), on remarque l'existence d'un profil des origines linguistiques qui diffère en fonction de l'époque de la scolarité. En effet, entre les deux périodes, on observe une diminution relative des allophones d'origine latine au profit d'une augmentation des personnes provenant des pays de la francophonie. Alors que les « latins » constituaient 59 % des allophones ayant entamé leur scolarité avant l'entrée en vigueur de la Charte, ils représentent 40 % des allophones scolarisés sous la « loi 101 ». Quant aux répondants scolarisés au Québec et qui proviennent d'un pays de la francophonie, leur présence a triplé entre les deux époques, passant de 9 % à 27 % de l'effectif. Enfin, la proportion d'allophones originaires d'un pays extérieur à la francophonie demeure stable, représentant environ le tiers des allophones scolarisés au Québec, qu'ils aient ou non entamé cette scolarité pendant que la « loi 101 » était en vigueur.

12. Rappelons que les répondants sont classés en trois groupes : ceux de langue maternelle latine forme le premier groupe, ceux qui ne sont pas de langue maternelle latine sont classés selon leur pays de provenance, soit un pays de la francophonie ou un pays hors francophonie.

Quant aux pratiques associées à ces origines, on observe une différence significative dans l'adoption publique du français en fonction de l'époque de la scolarité, mais uniquement dans le cas des personnes de langue d'origine latine. Ce phénomène est illustré au graphique 2.3.1. On y observe ainsi que les personnes de langue maternelle latine scolarisées après la Charte utilisent significativement plus le français comme langue publique prédominante (59 %) que les répondants d'origine latine ayant entamé leur scolarité avant cette époque (45 %). Le graphique indique également qu'environ les trois quarts des allophones originaires des pays de la francophonie emploient aujourd'hui le français comme langue publique prédominante, peu importe l'époque de leur scolarité. Quant aux répondants originaires des pays extérieurs à la francophonie, ils emploient davantage l'anglais dans leurs communications publiques. Chez eux, l'utilisation prépondérante du français est présente dans le tiers des cas, encore une fois sans distinction en fonction de l'époque de la scolarité.

**Graphique 2.3.1 - Allophones scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon les origines linguistiques (pourcentages bruts\*\*)**



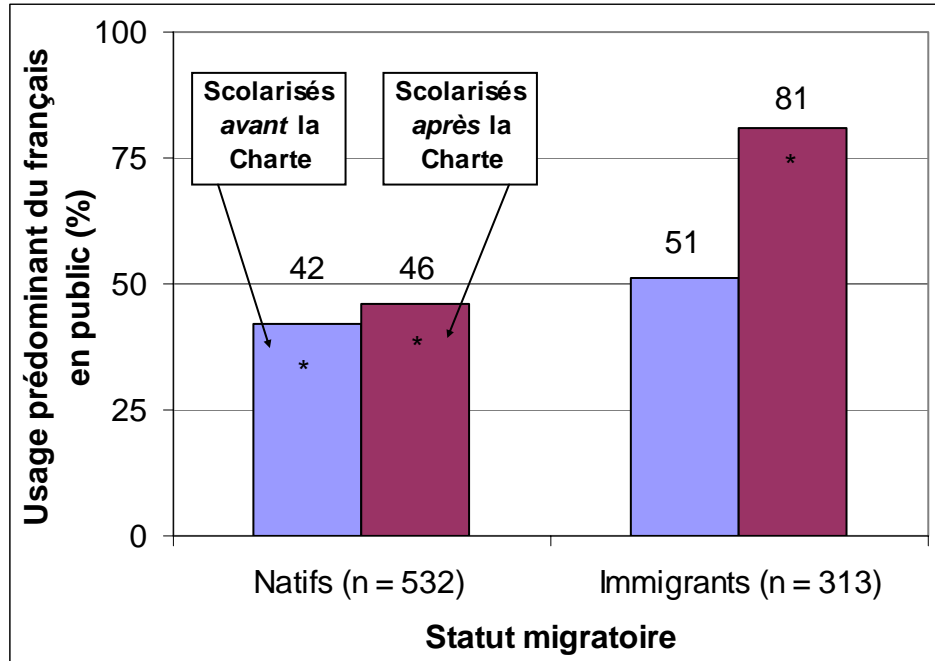
\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne d'usage public du français spécifique à chaque sous-groupe.

\*\*\*Ces deux dernières catégories excluent les allophones de langue maternelle latine.

Seules les personnes d'origine latine semblent ainsi faire une utilisation différenciée du français en public, selon que la scolarité a ou non été entamée alors que la « loi 101 » était en vigueur. Comment expliquer ce phénomène? Pour en faciliter l'interprétation, on doit également considérer les comportements linguistiques des « latins » en fonction du statut migratoire, tel que l'illustre le graphique 2.3.2. On observe ainsi que l'augmentation de l'usage du français associée aux répondants de langue maternelle latine scolarisés après la Charte est essentiellement attribuable aux personnes immigrantes, étant donné que les natifs d'origine latine ne changent pas leur comportement linguistique selon l'époque de leur scolarité. L'adoption du français par

les allophones de langue d'origine latine scolarisés après la Charte de la langue française masquerait donc deux comportements linguistiques opposés.

**Graphique 2.3.2 - Allophones de langue latine scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public (pourcentages bruts\*\*)**



\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne des usages linguistiques publics des allophones de langue d'origine latine.

Il s'agit d'une première démonstration de l'importance du statut migratoire dans la compréhension de la situation linguistique des allophones scolarisés sous la « loi 101 ». Dans ce cas particulier, on peut sans doute expliquer une partie de la différence observée par la convergence de l'effet de deux facteurs, soit le contexte social propice à l'adoption du français dans lequel les « latins » scolarisés après la Charte ont immigré, ainsi que le changement des pays de provenance de « l'immigration latine » entre les deux époques.

En effet, on remarque d'abord que les immigrants de langue maternelle latine scolarisés après la Charte de la langue française, n'appartiennent pas aux mêmes communautés que les personnes nées au Québec durant la même période. Dans le cas des natifs d'origine latine scolarisés après la « loi 101 », on retrouve essentiellement les descendants des « anciennes communautés latines » du Québec, soit des personnes d'origines italienne et portugaise. Les « natifs de la Charte » qui sont d'origine latine reproduiraient ainsi les choix linguistiques déjà effectués par la famille – ou plus généralement par la communauté – davantage orientés vers l'anglais. Cette tendance est par ailleurs renforcée par le droit acquis qu'ont certains natifs de fréquenter l'école anglaise.



Quant aux « immigrants latins » scolarisés après la Charte, ils sont significativement plus susceptibles d'utiliser le français comme langue publique prédominante, par rapport à l'ensemble des autres allophones d'origine latine. Si leur comportement se démarque de celui des autres, c'est sans doute parce qu'ils sont les seuls « latins » à avoir immigré dans un contexte où les efforts de francisation commençaient à porter fruit, tout en ayant été largement orientés vers le réseau des écoles francophones du Québec. Par ailleurs, provenant de la « nouvelle immigration latine » qui est composée essentiellement de personnes de langue maternelle espagnole ou roumaine, ils n'ont pas eu la possibilité de reproduire des choix linguistiques déjà ancrés. Ils ne traîneraient donc pas avec eux le « poids du passé », et auraient eu la possibilité de développer leur tendance « naturelle » à favoriser le français par rapport à l'anglais.

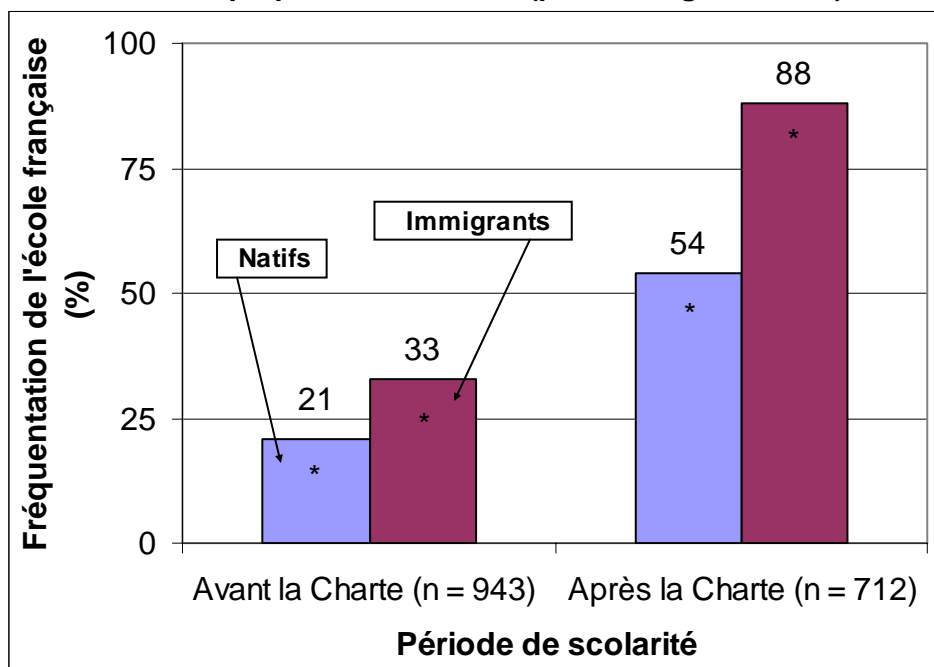
#### *La langue de la première institution scolaire fréquentée*

Le prochain facteur, soit la langue de la première institution scolaire fréquentée, constitue la question principale analysée dans ce texte. Dans un premier temps, on remarque un changement radical quant à la langue de la première école, entre les deux époques. Ainsi, si l'on se réfère aux fréquences de ce facteur présentées à l'annexe C, il apparaît que 26 % des allophones scolarisés avant la Charte ont fréquenté une première école française, fréquentation qui est passée à 70 % chez les répondants scolarisés après son entrée en vigueur. Un des effets les plus immédiats de l'application de la Charte de la langue française aura été de changer les habitudes de fréquentation scolaire des allophones en favorisant l'accès à l'école française.

Après l'adoption de la Charte, il y a ainsi des mécanismes législatifs qui acheminent les allophones vers les deux réseaux linguistiques des écoles du Québec. Dès lors, les répondants qui ont fréquenté une première institution scolaire à partir de cette période possèdent nécessairement certaines caractéristiques particulières, selon qu'ils ont été scolarisés en français ou en anglais. Étant donné qu'après l'adoption de la « loi 101 », le droit de fréquenter l'école anglaise est essentiellement légué par les membres de la famille immédiate ayant eux-mêmes fait la plus grande partie de leurs études en anglais au Canada, les immigrants ont par conséquent moins accès à la scolarité en anglais.

Il y a ainsi une différence significative entre la fréquentation scolaire des natifs et celle des immigrants, tel que l'illustre le graphique 2.4, et ce, particulièrement chez les répondants scolarisés sous la Charte. On observe d'abord que si la grande majorité (88 %) des immigrants scolarisés sous la « loi 101 » a effectivement fréquenté une première institution scolaire francophone, la situation n'apparaît pas si claire chez les natifs scolarisés à la même époque. Il semble en effet que la moitié d'entre eux ait bénéficié du droit de fréquenter l'école anglaise, puisque 54 % ont d'abord été scolarisés dans une institution francophone. Dans le cas des répondants qui ont été scolarisés avant l'entrée en vigueur de la Charte, on retrouve le même type de distinction, bien que l'écart entre les natifs et les immigrants apparaisse trois fois moins important.

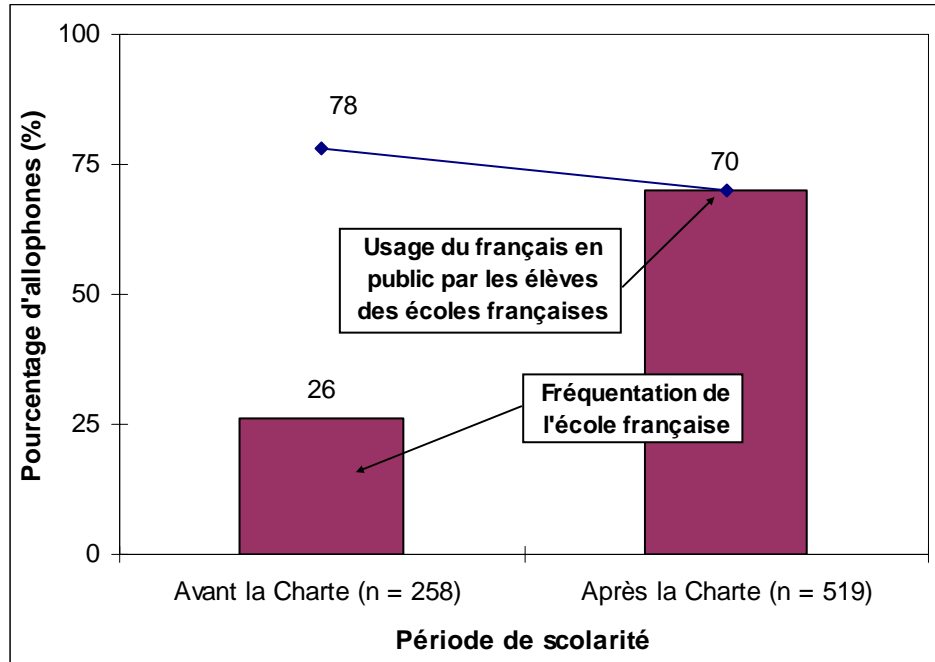
**Graphique 2.4 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : fréquentation d'une première institution scolaire francophone au Québec chez les natifs et les immigrants, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts\*\*)**



\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne de fréquentation scolaire en français spécifique à chaque sous-groupe.

La Charte de la langue française a favorisé un accroissement considérable de la fréquentation des écoles françaises par les allophones au Québec. Reste à connaître l'effet de cette fréquentation sur l'orientation, vers le français ou l'anglais, des usages linguistiques pratiqués à l'âge adulte. Le graphique 2.5 touche à cette question et illustre l'effet de la fréquentation d'une première école française sur l'adoption du français comme langue publique prédominante au moment de l'entrevue, toujours en fonction de l'époque de la scolarité. On remarque que les allophones scolarisés avant la Charte et qui ont fréquenté une première école française ont aujourd'hui plus tendance à employer cette langue en public (78 %) que les allophones scolarisés en français après son entrée en vigueur (70 %). Ainsi, alors qu'on assiste, d'une part, à une augmentation du taux de fréquentation des écoles françaises chez les répondants, on remarque, d'autre part, une diminution de l'utilisation du français associée à cette fréquentation.

**Graphique 2.5 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : fréquentation d'une première institution scolaire francophone au Québec et usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'époque de la scolarité (pourcentages bruts)**



Une partie de ce phénomène s'explique sans doute par le fait que les allophones scolarisés avant la « loi 101 » ont fréquenté l'école à une époque où il existait un choix quant à la langue d'enseignement, ce qui n'est pas le cas des répondants scolarisés après cette période. Pour les allophones plus âgés, le choix de la langue de la première fréquentation scolaire devait généralement se faire en fonction des « préférences » linguistiques des élèves ou de leurs parents. Chez les allophones scolarisés après la Charte, cette fréquentation était plutôt tributaire des dispositions législatives réglementant l'accès à l'école anglaise. Cette obligation de fréquenter l'école française expliquerait que ces derniers aient moins tendance à employer cette langue dans leur vie publique actuelle. Toutefois, notons que la baisse observée quant à l'adoption du français associée à la fréquentation d'une première école française sous la « loi 101 » demeure moins rapide que l'augmentation de la fréquentation des écoles françaises entre les deux époques. Conséquemment, si on se reporte à l'ensemble des allophones qui ont été scolarisés après l'entrée en vigueur de la Charte, sans établir de distinction en fonction de la langue de l'école, on observe une augmentation significative de l'adoption du français comparativement à l'ensemble des allophones scolarisés avant cette époque (se référer au graphique 1.1).

## *La langue du premier emploi obtenu au Québec*

Le dernier facteur illustré dans cette partie du texte renvoie à la principale langue utilisée par le répondant dans le cadre de son premier emploi au Québec. Au cours des pages précédentes, nous avons déjà démontré que pour ce qui est de l'accès à l'emploi, on observait des différences en fonction de l'époque de la scolarité. En effet, 29 % des allophones scolarisés sous la Charte n'ont toujours pas obtenu de premier emploi ou l'ont obtenu moins de deux ans avant l'entrevue, phénomène qui est peu présent (4 %) chez les répondants scolarisés avant cette époque. Aussi, si l'on souhaite établir une comparaison valable entre la situation linguistique professionnelle des allophones scolarisés au Québec en fonction de l'époque de leur scolarité, on doit d'abord retirer ces personnes des analyses descriptives présentées dans les pages suivantes<sup>13</sup>.

Lorsque l'on ne retient que les allophones ayant obtenu un premier emploi au Québec, on observe encore une fois l'existence de différences significatives quant à la langue de cet emploi en fonction de l'époque de la scolarité<sup>14</sup>. Il apparaît ainsi que l'utilisation prédominante du français lors du premier travail est significativement plus importante chez les allophones scolarisés après la Charte (60 %), que chez les répondants scolarisés avant cette époque (39 %). À l'inverse, les probabilités d'avoir obtenu un premier emploi où une autre langue, l'anglais la plupart du temps<sup>15</sup>, était la principale langue utilisée sont plus importantes chez les répondants scolarisés avant la Charte de la langue française (61 %) que chez les personnes scolarisés par la suite (40 %). Il semble ainsi qu'entre les deux époques, la situation se soit inversée quant à la langue utilisée dans le cadre du premier travail.

Cependant, l'accès à un premier emploi où le français est la principale langue utilisée n'est pas déterminé au hasard, car il s'établit en partie en fonction du statut migratoire, du moins chez les répondants scolarisés après la Charte. En effet, alors que les immigrants et les natifs scolarisés avant la « loi 101 » ont des probabilités égales, tel que l'illustre le graphique 2.6, d'avoir utilisé le français comme langue principale dans leur premier emploi au Québec, il en est autrement des allophones scolarisés après cette époque. Pour eux, l'accès à un premier emploi en français sera davantage présent chez les immigrants (71 %) que chez les natifs (50 %).

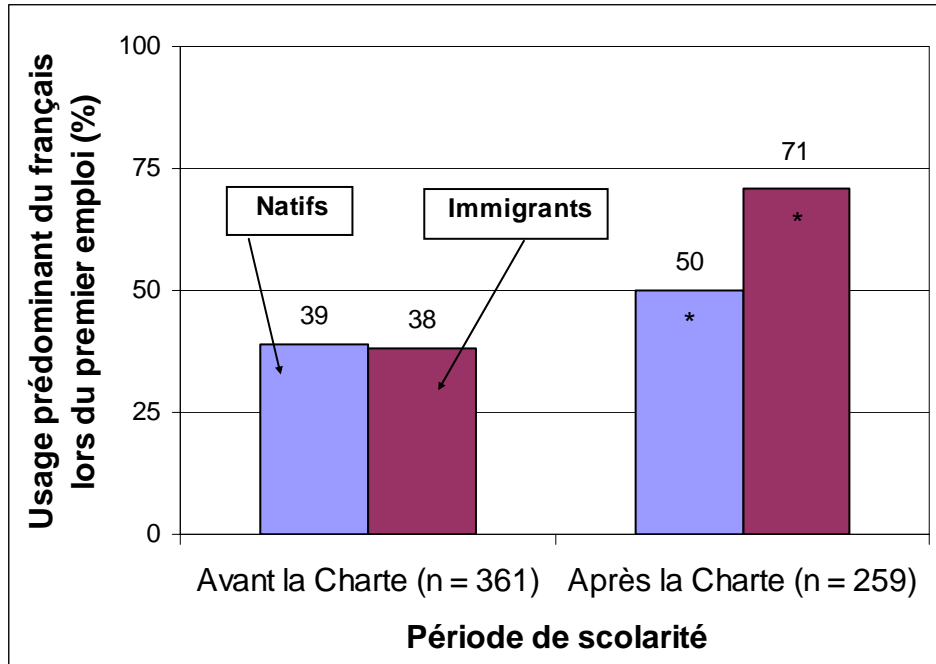
---

13. Elles seront cependant réintégrées à ce facteur lors des analyses de régressions présentées dans les sections suivantes. Mentionnons également que des analyses ont été faites chez les répondants appartenant à cette catégorie et qu'aucun résultat n'a indiqué que leurs comportements linguistiques se distinguaient significativement de l'ensemble.

14. Les pourcentages présentés dans ce paragraphe ont été calculés à partir des fréquences associées à ce facteur présentées à l'annexe C, en y excluant les personnes de la catégorie « ne s'applique pas ».

15. Dans la catégorie « autre langue » du premier emploi, l'anglais apparaît être la langue prépondérante de 94 % des allophones scolarisés avant la Charte et de 90 % des répondants scolarisés par la suite, alors que l'usage de la langue maternelle est le fait de 4 % des premiers et de 9 % des seconds. Quant à l'usage équivalant du français et de l'anglais, comportement également inclus dans cette catégorie, il est présent dans 2 % des cas chez les répondants scolarisés avant la Charte de la langue française et dans 1 % des cas chez les allophones scolarisés après cette époque.

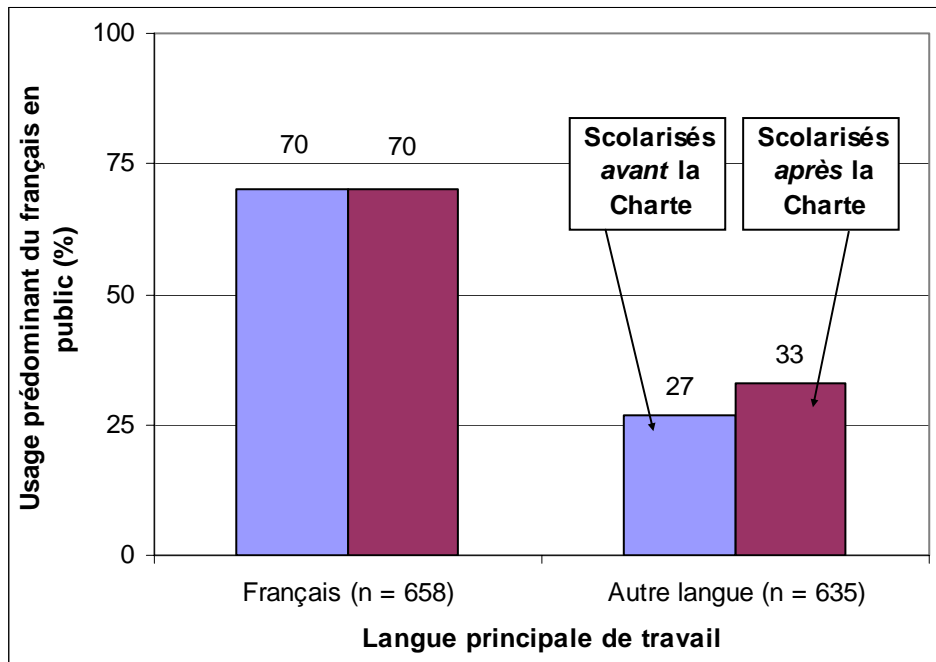
**Graphique 2.6 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec : usage prédominant du français dans le cadre du premier emploi chez les natifs et les immigrants, selon la période de scolarité (pourcentages bruts\*\*)**



\*\*Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent que la caractéristique correspondante se distingue significativement de la moyenne d'usage prédominant du français lors du premier emploi spécifique à chaque sous-groupe.

Enfin, si l'on regarde l'effet de la langue de ce premier emploi sur l'utilisation de la langue d'usage public au moment de l'entrevue, il apparaît qu'il n'existe pas de différence significative en fonction de l'époque de la scolarité, phénomène illustré au graphique 2.7. Ainsi, l'obtention d'un premier emploi en français favorise l'adoption de cette langue en public au moment de l'entrevue chez 70 % des allophones scolarisés au Québec, et cela, qu'ils aient ou non été scolarisés alors que la « loi 101 » était en vigueur. D'un autre côté, les répondants qui lorsqu'ils occupaient cet emploi utilisaient principalement une autre langue, l'anglais la plupart du temps, sont significativement plus susceptibles d'avoir des comportements linguistiques publics en anglais au moment de l'entrevue. Dans leur cas, l'adoption du français comme langue publique prépondérante se situe autour de 30 %, toujours sans distinction significative quant à l'époque de la scolarité.

**Graphique 2.7 - Ensemble des allophones scolarisés au Québec avant et après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue principale utilisée lors du premier emploi (pourcentages bruts)**



## Résumé de la première partie des résultats

La première partie des résultats a surtout permis de constater l'existence de différences importantes dans la situation vécue par les allophones scolarisés au Québec, selon que cette scolarité a ou non été entamée alors que la Charte de la langue française était en vigueur. D'un point de vue méthodologique, la diversité qui existe en fonction de l'âge des répondants au moment de l'entrevue empêche d'étendre les thèmes étudiés à l'ensemble de la population. Ainsi, nous avons pu observer que les allophones scolarisés à l'époque de la « loi 101 » sont globalement trop jeunes pour que l'effet de la plupart des usages linguistiques pratiqués au début de la vie adulte puisse être mesuré. Également, on a pu remarquer que plusieurs indices reliés au « stade de vie » des allophones scolarisés après la Charte laissent croire que cette population ne paraît toujours pas avoir franchi l'ensemble des étapes nécessaires à un réel ancrage linguistique. Conséquemment, il demeure possible que les pratiques linguistiques observées chez ceux-ci au moment de l'entrevue continuent de se modifier dans les années à venir.

Cette première analyse générale a également mis en évidence la différence qui existe entre les contextes linguistiques observés dans le parcours des répondants en fonction de l'époque de leur scolarité. Ainsi, les allophones scolarisés avant la Charte de la langue française ont davantage fréquenté l'école anglaise, tout comme ils ont eu des probabilités plus grandes d'avoir utilisé principalement l'anglais dans leur premier travail. Quant aux allophones scolarisés après cette époque, ils ont emprunté un parcours scolaire et professionnel où le français était plus présent. Il en résulte globalement une augmentation significative de l'usage du français comme langue publique chez les répondants scolarisés après la Charte.

Enfin, cette première partie des résultats a permis de mettre en relief le fait que, depuis l'adoption de la Charte, il existe des mécanismes qui orientent les natifs et les immigrants vers des parcours linguistiques significativement distincts. En effet, les immigrants scolarisés à cette époque ont un parcours linguistique où le français est significativement plus présent que chez les natifs. Aussi, l'augmentation de l'usage du français en public observée chez les allophones scolarisés après la Charte de la langue française est essentiellement attribuable aux immigrants, les natifs ayant davantage tendance à reproduire les comportements linguistiques des allophones scolarisés avant cette époque.

## *LES ALLOPHONES SCOLARISÉS AVANT LA CHARTE (N = 891)<sup>16</sup>*

La deuxième partie des résultats porte de façon spécifique sur les allophones ayant entamé leur scolarité avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française. La particularité de ce sous-groupe réside dans le fait que les personnes qui en font partie ont été scolarisées à une époque où il était possible de choisir la langue d'enseignement. Nous savons également, tel qu'on le mentionne dans la première partie des résultats, que les répondants scolarisés pendant cette période apparaissent globalement assez âgés pour que l'on puisse étudier l'effet des pratiques linguistiques adoptées au début de la vie adulte sur la langue publique actuellement privilégiée.

L'annexe D présente les résultats de la régression logistique obtenue chez les allophones ayant entamé leur scolarité avant la Charte de la langue française. Selon ces résultats, les facteurs qui orientent significativement les usages linguistiques publics actuels de ce sous-groupe se rapportent, par ordre décroissant d'importance<sup>17</sup> à : 1) la langue employée principalement en public au début de la vie adulte, 2) la langue utilisée de façon prépondérante dans le premier travail, 3) celle de la première institution scolaire fréquentée, 4) l'âge au moment de l'entrevue et 5) la langue employée principalement avec les amis au début de la vie adulte ainsi que le niveau de scolarité<sup>18</sup>. La présentation des facteurs se fera dans un ordre chronologique, suivant la logique adoptée dans les analyses.

La langue de la première institution scolaire fréquentée oriente de façon significative les usages linguistiques publics des allophones scolarisés avant l'entrée en vigueur de la « loi 101 ». Les résultats indiquent à ce propos que, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait que les répondants aient fréquenté une première école française augmente les probabilités que l'on observe au moment de l'entrevue une utilisation du français dans les communications publiques. Ainsi, les pourcentages rajustés illustrent, au graphique 2.8, que 64 % des répondants scolarisés en français avant la Charte emploient aujourd'hui cette langue de façon prédominante dans leur vie publique. À l'inverse, la fréquentation d'une première école anglaise favorise l'adoption de l'anglais. L'utilisation prédominante du français est présente dans 37 % des cas chez les allophones scolarisés en anglais avant la « loi 101 ».

---

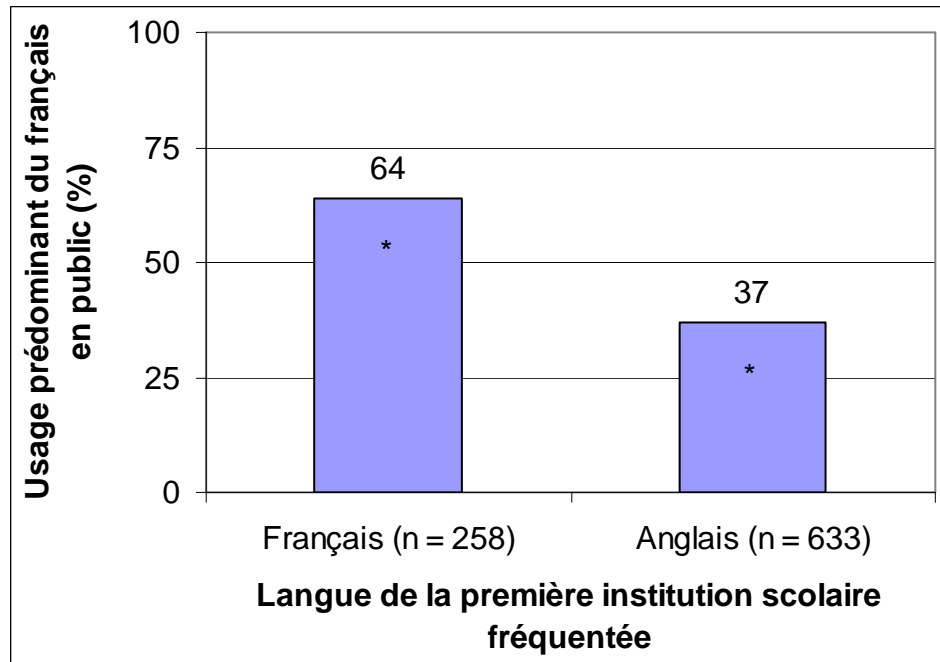
16. Puisque dans ce sous-groupe il n'existait pas assez de cas dans la catégorie « ne sais pas » en ce qui concerne les facteurs reliés à la langue parlée à la maison durant l'enfance ou encore à la langue d'usage public des parents, ces cas ont été retirés des analyses.

17. Pour mesurer l'importance relative de ces facteurs à l'intérieur du modèle, le coefficient de l'êta a été utilisé. Si certains facteurs ont été regroupés à l'intérieur d'un même rang hiérarchique, c'est qu'ils avaient une importance jugée similaire, c'est-à-dire que la différence entre l'êta de deux facteurs est inférieure à 0,025.

18. Les deux facteurs placés en cinquième position ne seront cependant pas commentés dans les analyses, leur contribution au modèle étant inférieure à 1 %.



**Graphique 2.8 - Allophones scolarisés avant la Charte :  
usage prédominant du français en public au moment de l’entrevue,  
selon la langue de la première institution scolaire fréquentée  
(pourcentages rajustés\*\*)**



\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe D. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (44 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : la langue principale utilisée lors du premier emploi, la langue publique principale à l'époque du premier emploi, la langue principale employée avec les amis à l'époque du premier emploi, le niveau de scolarité et l'âge au moment de l'entrevue. L'êta associé à ce facteur est de 0,231.

Nous avons observé dans la section précédente que les personnes ayant fréquenté une première école de langue française après l'adoption de la Charte utilisent moins le français que celles qui en ont fréquenté une avant l'établissement de celle-ci. On notait parallèlement une augmentation de la fréquentation des écoles françaises entre les deux époques. Un phénomène semblable s'observe chez les allophones scolarisés avant l'adoption de la Charte de la langue française, lorsqu'ils sont répartis en fonction de l'âge<sup>19</sup>. À ce propos, le graphique 2.9 indique que la fréquentation d'une première école française ne s'est pas effectuée au hasard pour ce qui est des répondants scolarisés avant la Charte : il y a eu gradation dans le temps.

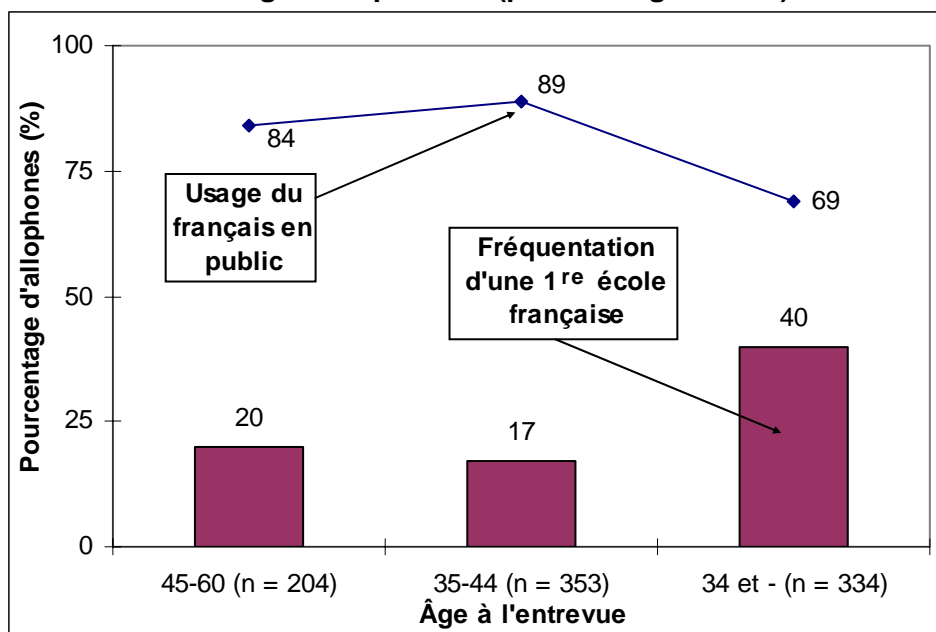
En effet, on observe, d'une part, qu'environ le cinquième des répondants de 35 ans et plus a fréquenté une première école française, alors que le taux de fréquentation s'établit à 40 % chez les allophones âgés de moins de 35 ans scolarisés avant la Charte. D'autre part, on remarque que parallèlement à cette situation, il existe une diminution de l'utilisation du français associée à cette fréquentation. Ainsi, alors que 84 % des 45-60 ans et que 89 % des 35-44 ans ayant été scolarisés en français utilisent

19. L'âge apparaît également être une indication de l'époque dans laquelle la scolarité a été entamée.

aujourd'hui cette langue de façon prédominante dans leurs communications publiques, cet emploi du français se situe à 69 % chez les plus jeunes répondants de ce sous-groupe. À langue de scolarité égale, les plus jeunes ont donc moins tendance à utiliser le français que les répondants plus âgés, ce qui explique que dans la régression<sup>20</sup>, on associe les allophones de moins de 35 ans à des comportements linguistiques davantage orientés vers l'anglais.

Cependant, on ne peut pas, dans ce cas, attribuer le phénomène à l'application de la « loi 101 », étant donné que les répondants de ce sous-groupe ont été scolarisés avant son application. On peut toutefois émettre l'hypothèse que le contexte social et historique qui prévalait au Québec dans les années qui ont précédé l'adoption de la Charte de la langue française a également pu avoir des répercussions sur le « choix » de la langue d'enseignement. C'est en effet à cette époque que les débats nationalistes et linguistiques se sont cristallisés et que la composition linguistique de l'immigration a commencé à se diversifier. Ce contexte a pu favoriser une plus grande « pression » dans le choix du français comme langue d'enseignement, ce qui expliquerait que les allophones de moins de 35 ans scolarisés avant la Charte se distinguent de l'ensemble.

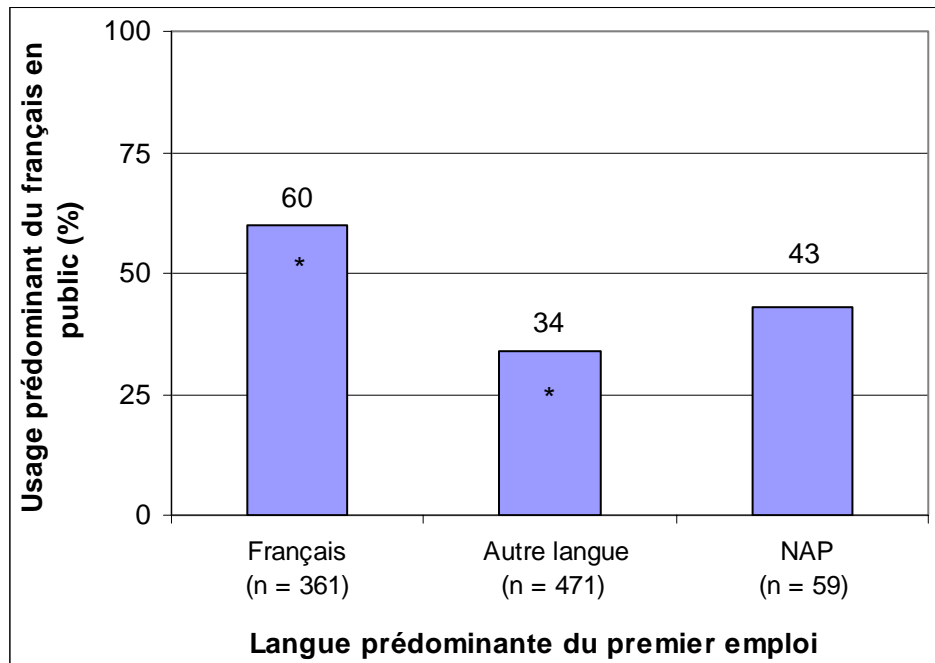
**Graphique 2.9 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue et fréquentation d'une première école française au Québec, selon l'âge du répondant (pourcentages bruts)**



20. Se référer à l'annexe D.

La langue principalement utilisée dans le cadre du premier emploi obtenu au Québec oriente également de façon significative la langue publique adoptée au moment de l'entrevue. On observe au graphique 2.10 qu'un premier emploi en français augmente les probabilités d'utiliser cette langue en public lors de la vie adulte, alors que l'obtention d'un premier emploi dans une autre langue, l'anglais la plupart du temps<sup>21</sup>, favorise plutôt l'adoption prépondérante de l'anglais. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, 60 % des allophones scolarisés avant la Charte utilisent aujourd'hui le français comme langue publique principale après avoir occupé un premier emploi où le français prédominait. Cette utilisation est le fait de 34 % de ceux qui ont utilisé principalement une autre langue dans le cadre de ce premier emploi. Quant aux allophones n'ayant jamais obtenu d'emploi, leurs comportements linguistiques publics ne semblent pas se démarquer de façon significative (43 %) de ceux de l'ensemble.

**Graphique 2.10 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue prédominante du premier emploi (pourcentages rajustés\*\*)**

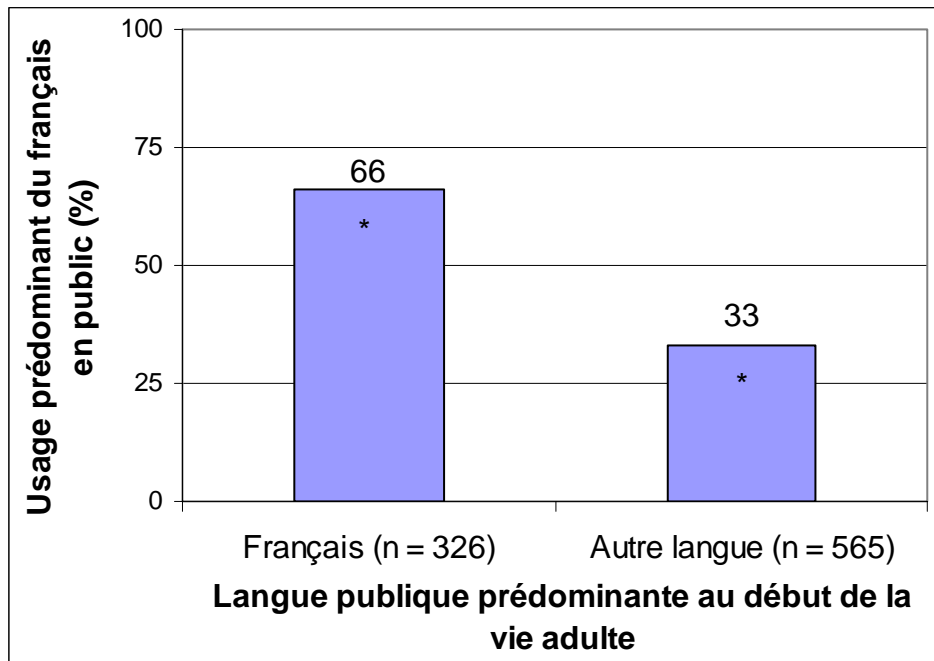


\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe D. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (44 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : la langue de la première institution scolaire fréquentée, la langue publique principale à l'époque du premier emploi, la langue principale employée avec les amis à l'époque du premier emploi, le niveau de scolarité et l'âge au moment de l'entrevue. L'êta associé à ce facteur est de 0,262.

21. Rappelons que chez les allophones scolarisés avant la Charte, la catégorie « autre langue » est composée de personnes utilisant au travail l'anglais de façon prépondérante dans 94 % des cas.

Le dernier facteur dont l'effet est illustré dans cette deuxième partie des résultats est celui qui contribue le plus fortement à l'explication de l'adoption de la langue publique constatée au moment de l'entrevue ( $\beta = 0,317$ ). Plus précisément, on observe que, toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes scolarisées avant la Charte qui utilisaient le français comme langue publique au début de la vie adulte ont tendance de façon significativement plus marquée à reproduire ce comportement au moment de l'entrevue, soit dans 66 % des cas. À l'inverse, les personnes scolarisées à la même époque, mais qui utilisaient en public majoritairement une autre langue, essentiellement l'anglais<sup>22</sup>, sont significativement plus susceptibles de vivre aujourd'hui en anglais : le français étant la langue publique principale du tiers d'entre eux au moment de l'entrevue.

**Graphique 2.11 - Allophones scolarisés avant la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue publique prédominante utilisée au début de la vie adulte (pourcentages rajustés\*\*)**



\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe D. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (44 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : la langue de la première institution scolaire fréquentée, la langue principale utilisée lors du premier emploi, la langue principale employée avec les amis à l'époque du premier emploi, le niveau de scolarité et l'âge au moment de l'entrevue. L'êta associé à ce facteur est de 0,317.

22. Chez les personnes scolarisés avant la Charte, qui utilisaient de façon prédominante une « autre langue » en public, 97 % utilisaient l'anglais, 1 % la langue maternelle et 2 % le français et l'anglais de façon équivalente.

Non seulement la langue utilisée principalement en public au début de la vie adulte apparaît ainsi être le facteur le plus important du modèle, mais on remarque également que cette importance se démarque de celle associée aux facteurs placés en deuxième position<sup>23</sup>. Malgré ce fait, le tiers des répondants scolarisés avant la Charte changeront par la suite leurs comportements linguistiques publics, et ce, que ce soit vers le français ou l'anglais. Il existe donc des événements postérieurs au début de la vie adulte qui modifient la tangente observée, mais que les analyses n'ont pas réussi à mesurer.

Comme nous venons de le constater, les facteurs qui orientent significativement les comportements linguistiques publics des allophones scolarisés avant l'entrée en vigueur de la « loi 101 » renvoient essentiellement au parcours linguistique public emprunté de l'école au début de la vie adulte. Cependant, il serait erroné de croire que les facteurs associés aux époques antérieures à l'intégration scolaire n'ont qu'une importance marginale dans l'explication du phénomène étudié. Au contraire, chez les allophones scolarisés avant la Charte, il semble que ce sont les caractéristiques « préscolaires » qui façonnent une partie du parcours linguistique emprunté par la suite.

Afin d'illustrer ce phénomène, prenons comme exemple le facteur des origines linguistiques. On a déjà pu observer, dans la première partie qui traite des résultats, que les origines linguistiques des allophones scolarisés avant la Charte étaient significativement associées à des comportements linguistiques précis, comme on peut le constater dans la première colonne « % brut » du tableau 2.2. Si ce facteur n'a pas été retenu dans le modèle présenté à l'annexe D, c'est que cet effet brut a par la suite été masqué par le contrôle de facteurs lui étant chronologiquement postérieurs. On peut observer l'effet de ce contrôle à l'aide des pourcentages nets présentés au même tableau. Il apparaît que les pourcentages associés aux origines linguistiques, contrôlés par l'effet de la totalité des facteurs intégrés dans le modèle ne se distinguent plus de l'ensemble. Dans l'explication du phénomène, les origines linguistiques servent donc d'indicateur quant à l'orientation des répondants vers un parcours linguistique précis dans leur vie québécoise.

**Tableau 2.2 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue utilisée en public au moment de l'entrevue, selon les origines linguistiques**

Origine linguistique	Langue publique actuelle	
	% brut	% net
Langue d'origine latine	45	46
Pays de la francophonie**	<b>75*</b>	45
Pays hors francophonie**	<b>33</b>	40
<b>Total</b>	44	44

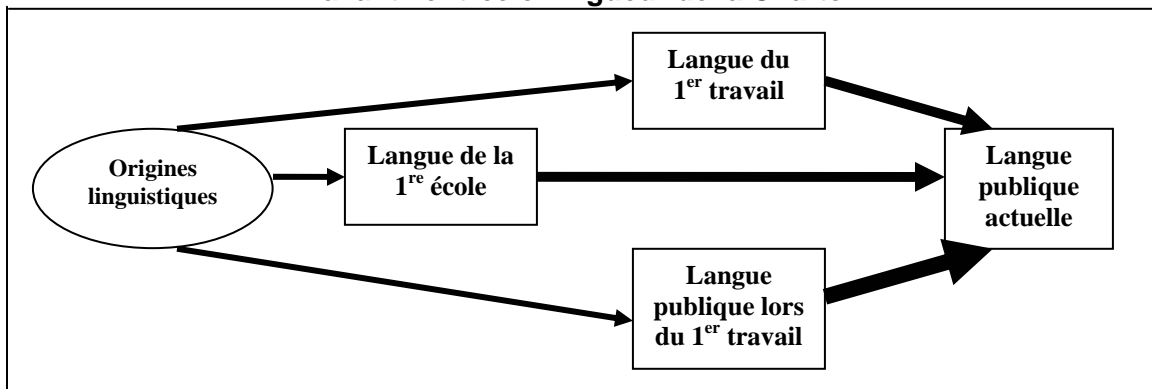
\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés par rapport à la moyenne. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

\*\*Ces deux dernières catégories excluent les répondants d'origine latine.

23. Résultat obtenu en comparant les coefficients de mesure éta des graphiques associés aux facteurs décrits précédemment.

En effet, comme l'illustre le graphique 2.12, les origines linguistiques des allophones scolarisés avant la Charte façonneraient à la fois la langue de la première institution scolaire fréquentée, la langue principale utilisée dans le cadre du premier emploi et l'utilisation prédominante d'une langue en public à la même époque. Autrement dit, le fait d'être de langue d'origine latine, originaire des pays de la francophonie ou encore de pays extérieurs à la francophonie favoriserait un type d'orientation linguistique vers le français ou l'anglais, direction qui par la suite déterminera significativement l'utilisation d'une langue en public.

**Graphique 2.12 - Illustration de l'effet indirect du facteur des « origines linguistiques » chez les répondants scolarisés au Québec avant l'entrée en vigueur de la Charte**



Les associations observées entre les origines linguistiques et les étapes du parcours linguistique public que ces origines contribuent à façonner sont illustrées dans les tableaux 2.3, 2.4<sup>24</sup> et 2.5. Les types de parcours linguistiques empruntés par les allophones en fonction de leur origine linguistique y apparaissent clairement. Ainsi, on remarque que les personnes qui proviennent des pays de la francophonie empruntent le parcours le plus francophone, ceux dont la provenance est extérieure aux pays de la francophonie ont des probabilités plus grandes d'emprunter un parcours anglophone, alors que les répondants de langue latine empruntent un parcours linguistique mitoyen. Rappelons qu'il s'agit là des anciennes communautés latines du Québec, ce qui explique que leur parcours linguistique ne soit pas davantage francophone.

Plus particulièrement, les éléments d'information obtenus à partir des résultats des régressions logistiques indiquent que les allophones scolarisés avant la Charte de la langue française originaires des pays de la francophonie ont fréquenté l'école française dans une mesure significativement plus grande que les répondants de langue maternelle latine, tout comme ils ont utilisé le français de façon plus marquée dans le cadre de leur premier emploi, ou encore en public, au début de leur vie adulte. Quant aux personnes originaires de pays extérieurs à la francophonie, elles affichaient le parcours inverse. Elles sont significativement plus nombreuses que les allophones de langue latine à avoir employé une autre langue, essentiellement l'anglais, dans le cadre de leur premier emploi au Québec ainsi que dans leurs communications publiques au début de la vie adulte. Cependant, elles ne semblent pas se distinguer des répondants d'origine latine dans leur profil de fréquentation scolaire.

24. Étant donné, après vérification, que les allophones n'ayant jamais obtenu d'emploi au Québec ne sont pas associés de façon significative à des origines linguistiques particulières, ils ont été retirés des tableaux croisés afin de centrer davantage l'analyse sur l'usage des langues.

**Tableau 2.3 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue de la première institution scolaire fréquentée, selon les origines linguistiques**

Origine linguistique	Langue de la 1 <sup>re</sup> école		Total
	Français	Anglais	
Langue d'origine latine	22	78	100 (544)
Pays de la francophonie**	<b>73*</b>	<b>27</b>	100 (79)
Pays hors francophonie**	20	80	100 (268)
<b>Total</b>	26	74	100 (891)

\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés par rapport aux répondants de langue latine. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

\*\*Ces deux dernières catégories excluent les répondants d'origine latine.

**Tableau 2.4 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue du premier emploi obtenu, selon les origines linguistiques**

Origine linguistique	Langue du 1 <sup>er</sup> travail		Total
	Français	Autre langue	
Langue d'origine latine	41	59	100 (508)
Pays de la francophonie**	<b>72*</b>	<b>28</b>	100 (73)
Pays hors francophonie**	<b>25</b>	<b>75</b>	100 (251)
<b>Total</b>	39	61	100 (891)

\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés par rapport aux répondants de langue latine. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

\*\*Ces deux dernières catégories excluent les répondants d'origine latine.

**Tableau 2.5 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue utilisée principalement en public au début de la vie adulte, selon les origines linguistiques**

Origine linguistique	Langue publique début adulte		Total
	Français	Autre langue	
Langue d'origine latine	36	64	100 (544)
Pays de la francophonie**	<b>74*</b>	<b>26</b>	100 (79)
Pays hors francophonie**	<b>18</b>	<b>82</b>	100 (268)
<b>Total</b>	34	66	100 (891)

\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés par rapport aux répondants de langue latine. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

\*\*Ces deux dernières catégories excluent les répondants d'origine latine.

Ces résultats indiquent ainsi que ce n'est pas parce qu'un facteur apparaît non significatif à l'intérieur d'un modèle que son importance est pour autant négligeable dans la compréhension du phénomène étudié. L'illustration de l'effet associé aux origines linguistiques en est un exemple particulièrement clair, mais certains autres facteurs auraient eu des effets équivalents. Par exemple, les facteurs relatifs au thème de l'enfance du répondant orientent également une partie du parcours linguistique emprunté par la suite. On observe ainsi que la langue utilisée de façon prédominante en public par les parents à l'époque de l'enfance du répondant joue aussi un rôle dans l'orientation linguistique publique des allophones scolarisés avant la Charte, comme l'illustre le tableau 2.6.

**Tableau 2.6 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue publique principale utilisée à l'entrevue, selon la langue publique utilisée par les parents lors de l'enfance**

Langue publique des parents	Langue publique actuelle		Total
	Français	Autre langue	
Français	<b>59*</b>	<b>41</b>	100 (390)
Anglais	<b>28</b>	<b>72</b>	100 (260)
Autre langue	41	59	100 (241)
<b>Total</b>	44	56	100 (891)

\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés par rapport à la moyenne. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

Cependant, étant donné que la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance québécoise du répondant est également en partie orientée par les origines linguistiques<sup>25</sup>, l'illustration de l'association qui existe entre ce facteur et la suite du parcours linguistique emprunté aurait été un exercice redondant. Le lien qui unit les origines linguistiques à la langue adoptée en public par les parents peut être observé au tableau 2.7<sup>26</sup>. Comme on peut d'abord le constater, les répondants originaires des pays de la francophonie sont significativement plus susceptibles que les répondants de langue d'origine latine d'avoir eu des parents qui utilisaient le français en public. Quant aux personnes provenant de pays extérieurs à la francophonie, leurs parents utilisaient l'anglais de façon significativement plus marquée en public lors de leur enfance, par rapport aux répondants de langue d'origine latine.

25. Les origines linguistiques des parents et celles du répondant sont évidemment les mêmes.

26. Étant donné, après vérification, que les répondants dont les parents utilisaient une langue tierce en public ne sont pas associés de façon significative à des origines linguistiques particulières, ils ont été retirés du tableau croisé pour que l'analyse soit davantage centrée sur la dichotomie qui oppose l'usage du français à celui de l'anglais.



**Tableau 2.7 - Pourcentage des répondants scolarisés avant la Charte, réparti par la langue publique utilisée par les parents lors de l'enfance, selon l'origine linguistique**

Origine linguistique	Langue publique des parents		Total
	Français	Anglais	
Langue d'origine latine	75	25	100 (382)
Pays de la francophonie**	<b>87*</b>	<b>13</b>	100 (63)
Pays hors francophonie**	<b>18</b>	<b>82</b>	100 (205)
<b>Total</b>	57	43	100 (650)

\*Les nombres en caractères gras indiquent une différence significative des comportements linguistiques adoptés relativement aux répondants de langue latine. Résultat obtenu à partir de la régression logistique.

\*\*Ces deux dernières catégories excluent les répondants d'origine latine.

### Résumé des résultats relatifs aux allophones scolarisés avant la Charte

La deuxième partie des résultats a démontré que les facteurs qui orientent de façon significative les usages linguistiques publics des allophones scolarisés avant la « loi 101 » renvoient essentiellement au parcours linguistique emprunté à partir de leur intégration scolaire québécoise. Ainsi, le fait d'utiliser le français comme langue publique prédominante au début de la vie adulte ou encore d'avoir employé le français comme langue principale dans le cadre du premier emploi sont des éléments qui favorisent l'usage du français dans la vie publique du répondant au moment de l'entrevue, tout comme la fréquentation d'une première institution scolaire francophone (tendance particulièrement marquée chez les allophones de plus de 35 ans). De ces facteurs, c'est l'usage du français en public au début de la vie adulte qui contribue le plus fortement à l'usage du français au moment de l'entrevue. Malgré ce fait, les résultats indiquent que le tiers des répondants modifient par la suite leurs habitudes linguistiques. Ce phénomène laisse donc présager qu'à l'époque du début de la vie adulte, les usages linguistiques ne sont pas encore tout à fait stabilisés chez les allophones scolarisés avant la Charte.

Les analyses ont également fait ressortir que si les facteurs linguistiques « préscolaires », soit les caractéristiques de départ ou encore l'enfance du répondant, ne contribuent pas directement à expliquer les usages, ils déterminent cependant en partie la suite du parcours linguistique. Ces facteurs apparaissent donc également importants dans l'explication des comportements linguistiques publics actuels de la génération scolarisée avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française.

La troisième partie des résultats porte spécifiquement sur les allophones scolarisés après l'adoption de la Charte de la langue française. Nous savons déjà que les répondants de ce sous-groupe se caractérisent par leur jeune âge, une situation qui aura des conséquences non seulement sur les thèmes abordés, mais aussi dans la façon d'interpréter les résultats. Se situant à une époque de leur vie entre la fin des études et le début de la vie professionnelle, les allophones scolarisés sous la Charte sont trop jeunes pour que l'effet de certains usages linguistiques associés à l'époque du début de la vie adulte puisse être mesuré. Les comportements linguistiques avec les amis ou en public adoptés à l'époque de l'obtention du premier emploi au Québec ne sont pas intégrés aux analyses qui suivront. Il en va de même pour le facteur associé à l'âge du répondant, les allophones scolarisés après la Charte étant tous nés vers la même époque<sup>28</sup>.

De plus, la première partie des résultats a aussi fait ressortir que les répondants scolarisés sous la « loi 101 » ne semblaient pas avoir globalement franchi l'ensemble des « étapes » nécessaires à un véritable ancrage linguistique. En effet, il est apparu que plusieurs d'entre eux n'avaient toujours pas, au moment des entrevues, complété leur scolarité (48 %) ou entamé leur vie professionnelle (29 %), sans compter qu'ils habitaient majoritairement chez leurs parents (74 %). Conséquemment, il demeure possible que les pratiques linguistiques adoptées au moment de l'entrevue continuent à se modifier dans le futur. Par le fait même, il deviendrait hasardeux de se référer aux comportements adoptés aujourd'hui pour projeter les tendances linguistiques à venir des allophones scolarisés après l'entrée en vigueur de la Charte. Les analyses qui suivront font donc état des facteurs qui orientent l'adoption d'une langue publique chez les répondants de ce sous-groupe au début de leur vie adulte. Lors de l'interprétation des résultats de cette troisième partie des analyses, ces éléments d'information devront toujours être pris en considération.

Quoi qu'il en soit, si on se réfère aux résultats de la régression logistique présentée à l'annexe E, on remarque que les facteurs qui contribuent à orienter de façon significative les comportements linguistiques publics chez les allophones scolarisés après la Charte renvoient principalement à leurs caractéristiques « préscolaires ». Classés par ordre décroissant d'importance<sup>29</sup>, ces facteurs se rapportent à : 1) la langue de la première institution scolaire fréquentée ainsi que celle utilisée en public par les parents lors de l'enfance québécoise du répondant, 2) la langue principale employée lors du premier emploi au Québec, 3) l'origine linguistique ainsi que les compétences linguistiques avant d'intégrer l'école au Québec et finalement, 4) le statut migratoire. Il s'agit donc d'une situation différente de celle observée chez les répondants scolarisés avant la « loi 101 », pour qui les facteurs significatifs traduisent essentiellement le parcours linguistique emprunté à partir de l'époque de l'intégration scolaire<sup>30</sup>. Suivant la démarche adoptée jusqu'ici, les facteurs qui orientent significativement vers le français

---

27. Puisque, dans ce sous-groupe, il n'existait pas assez de cas dans la catégorie « ne sais pas » quant aux facteurs liés à la langue parlée à la maison durant l'enfance ou encore à la langue d'usage public des parents pour en faire une catégorie, ces cas ont été retirés des analyses.

28. Au moment de l'entrevue, ils étaient essentiellement âgés entre 18 et 25 ans.

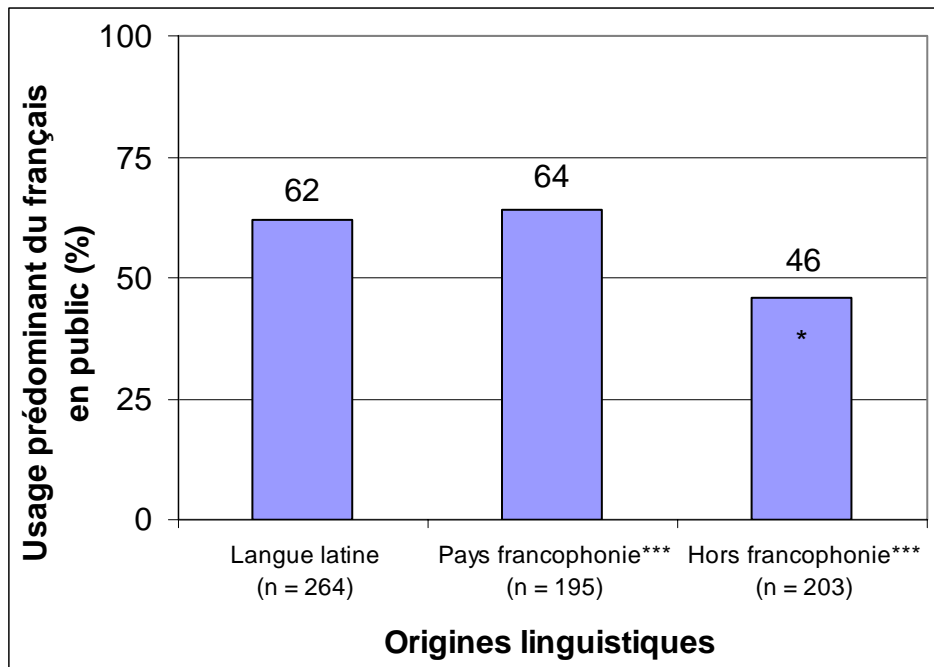
29. Pour mesurer l'importance relative de ces facteurs à l'intérieur du modèle, le coefficient de l'êta a été utilisé. Si certains facteurs sont regroupés à l'intérieur d'un même rang hiérarchique, c'est qu'ils ont une importance jugée similaire, c'est-à-dire que la différence entre l'êta de deux facteurs est inférieure à 0.025.

30. Rappelons que le parcours linguistique emprunté par les allophones scolarisés avant la Charte concorde essentiellement avec leurs « prédispositions » linguistiques de départ.

ou l'anglais les usages linguistiques publics sont présentés dans un ordre chronologique.

Le premier facteur qui, d'un point de vue chronologique, oriente les comportements linguistiques adoptés par les allophones scolarisés sous la Charte définit le répondant avant même que celui-ci n'ait entamé son parcours linguistique au Québec. Il s'agit des origines linguistiques qui orientent les comportements linguistiques publics des allophones scolarisés après la Charte. En effet, les personnes de langue maternelle latine ou qui proviennent des pays de la francophonie font une utilisation du français et de l'anglais qui ne se distingue pas significativement de l'usage moyen, qui par ailleurs est largement défini par ces deux groupes. Quant aux personnes provenant de pays extérieurs à la francophonie, le graphique 2.13 indique qu'elles utilisent davantage l'anglais que l'ensemble des allophones, 46 % d'entre elles ayant opté pour le français comme langue publique principale au moment de l'entrevue.

**Graphique 2.13 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon l'origine linguistique (pourcentages rajustés\*\*)**

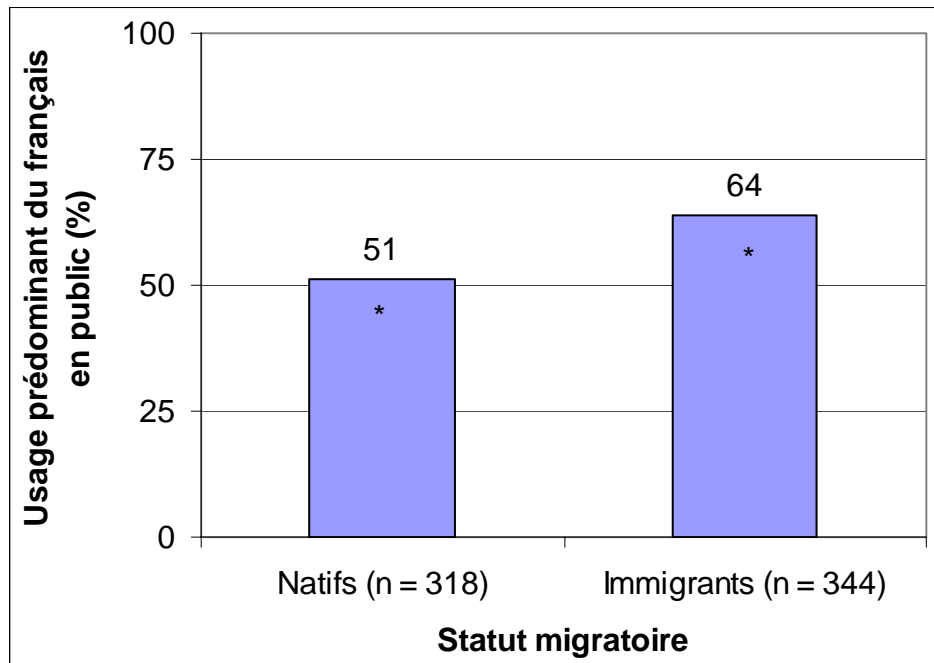


\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : le statut migratoire, la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance, les compétences linguistiques préscolaires du répondant, la langue de la première institution scolaire fréquentée et la langue principale utilisée lors du premier emploi. L'êta associé à ce facteur est de 0,164.

\*\*\*Ces deux dernières catégories excluent les allophones de langue latine.

Le deuxième facteur, bien qu'il s'agisse d'un des moins importants du modèle, fait ressortir un phénomène déjà observé dans la première partie des résultats : chez les allophones scolarisés après la Charte, il existe des mécanismes qui orientent les comportements linguistiques adoptés en fonction du statut migratoire. Le graphique 2.14 illustre ainsi que, toutes choses étant égales par ailleurs, les natifs sont significativement plus susceptibles d'utiliser l'anglais : 51 % d'entre eux emploieront le français comme langue publique prédominante (par rapport à une moyenne de 57 %). Quant aux immigrants scolarisés à la même époque, ils utilisent significativement plus le français, cette langue étant employée de façon prédominante en public chez 64 % d'entre eux. Ce phénomène illustre ainsi que ces « mécanismes » semblent exister au-delà de la langue de la première institution scolaire fréquentée ou encore de la situation linguistique vécue lors de l'enfance.

**Graphique 2.14 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon le statut migratoire (pourcentages rajustés\*\*)**

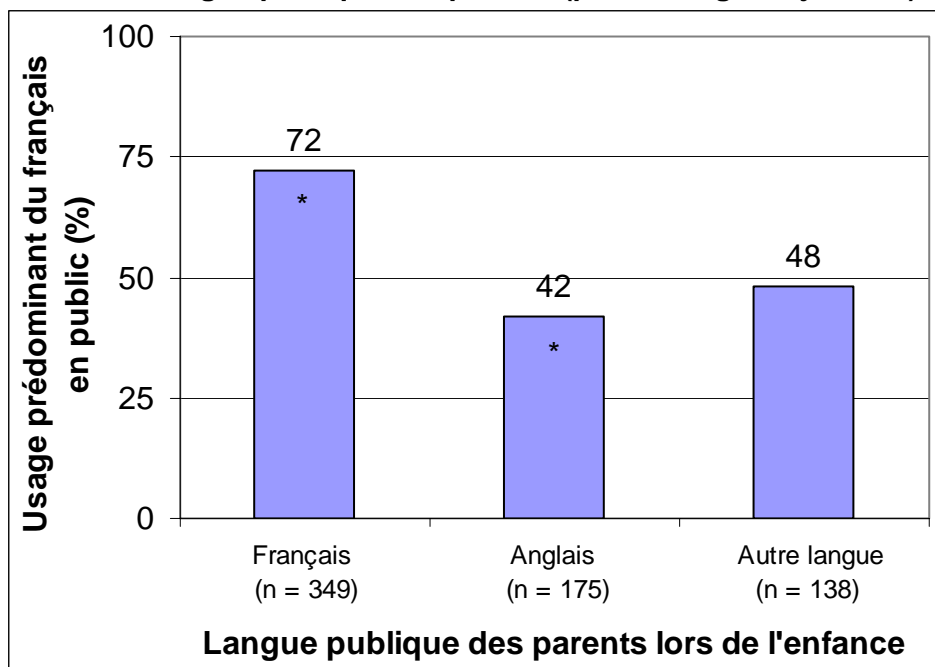


\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : les origines linguistiques, la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance, les compétences linguistiques préscolaires du répondant, la langue de la première institution scolaire fréquentée et la langue principale utilisée lors du premier emploi. L'êta associé à ce facteur est de 0,140.

La langue principalement employée en public par les parents à l'époque des premières années de résidence au Québec oriente également de façon significative les comportements linguistiques publics adoptés. Mentionnons que ce facteur est un des plus importants de ce deuxième modèle ( $\eta^2 = 0,279$ ). Ce résultat fait ressortir l'importance des « choix » linguistiques des parents dans l'orientation linguistique de leurs enfants. Ainsi, le graphique 2.15 indique que, toutes choses étant égales par ailleurs, 72 % des répondants dont les parents employaient le français de façon

prédominante dans leurs communications publiques lors de leur enfance ont reproduit ce même comportement au moment de l'entrevue. On observe qu'il en va de même pour les répondants dont les parents utilisaient l'anglais à la même époque : ils ont des probabilités significativement plus importantes d'utiliser aujourd'hui l'anglais comme langue publique. Ainsi, 42 % des allophones scolarisés après la « loi 101 » dont les parents employaient l'anglais comme langue publique prédominante lors de leur enfance utilisent actuellement le français comme langue publique prédominante. Quant aux répondants dont les parents employaient une langue « tierce » en public, ils ne semblent pas être prédisposés à des comportements linguistiques particuliers. L'utilisation d'une langue tierce n'est donc pas un indicateur de l'orientation des usages linguistiques publics vers le français ou l'anglais adoptés par la suite.

**Graphique 2.15 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue publique des parents (pourcentages rajustés\*\*)**

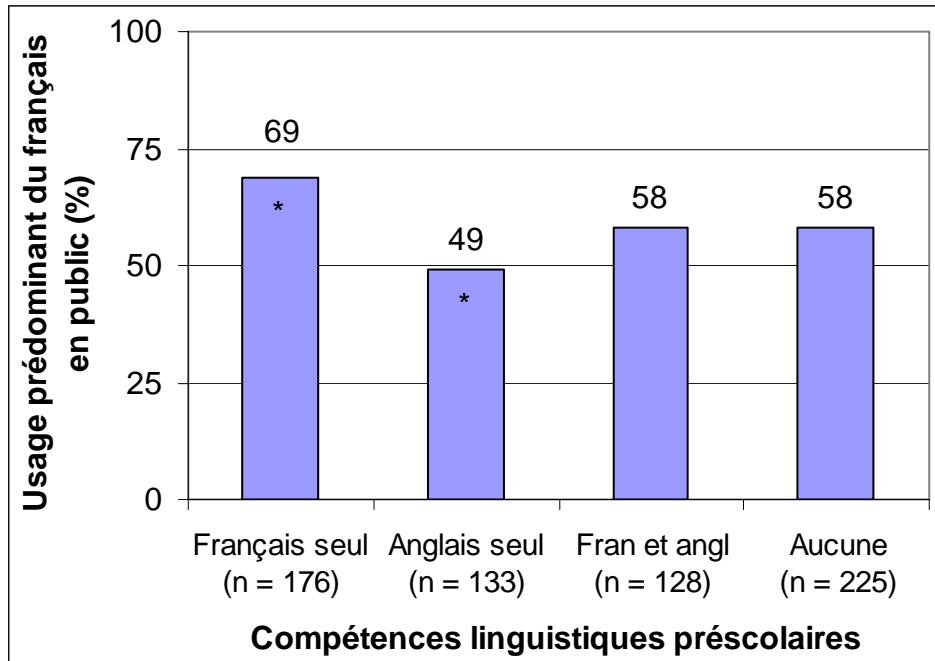


\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : les origines linguistiques, le statut migratoire, les compétences linguistiques préscolaires du répondant, la langue de la première institution scolaire fréquentée et la langue principale utilisée lors du premier emploi. L'êta associé à ce facteur est de 0,279.

Le facteur suivant correspond également au thème relatif à l'enfance des allophones scolarisés après la Charte bien que dans ce cas, il s'agisse d'un des facteurs les moins importants du modèle. Les compétences linguistiques préscolaires des répondants ont une influence significative sur les pratiques linguistiques publiques adoptées actuellement. Les personnes qui, avant d'intégrer l'école au Québec, connaissaient uniquement le français l'utilisent davantage aujourd'hui que l'ensemble (situé à 57 %). Le graphique 2.16 indique ainsi que, toutes choses étant égales par ailleurs, 69 % des répondants scolarisés sous la « loi 101 » qui connaissaient à l'époque uniquement le français utilisent cette langue de façon prédominante en public au

moment de l'entrevue. À l'inverse, les allophones qui, avant d'intégrer l'école, connaissaient uniquement l'anglais ont des probabilités plus importantes que la moyenne d'employer l'anglais, la moitié (49 %) d'entre eux employant aujourd'hui le français comme langue publique prédominante. Enfin, les personnes qui, à cette époque, connaissaient à la fois le français et l'anglais ou encore ne connaissaient aucune de ces deux langues ont aujourd'hui des comportements linguistiques se situant autour de la moyenne.

**Graphique 2.16 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon les compétences linguistiques préscolaires (pourcentages rajustés\*\*)**

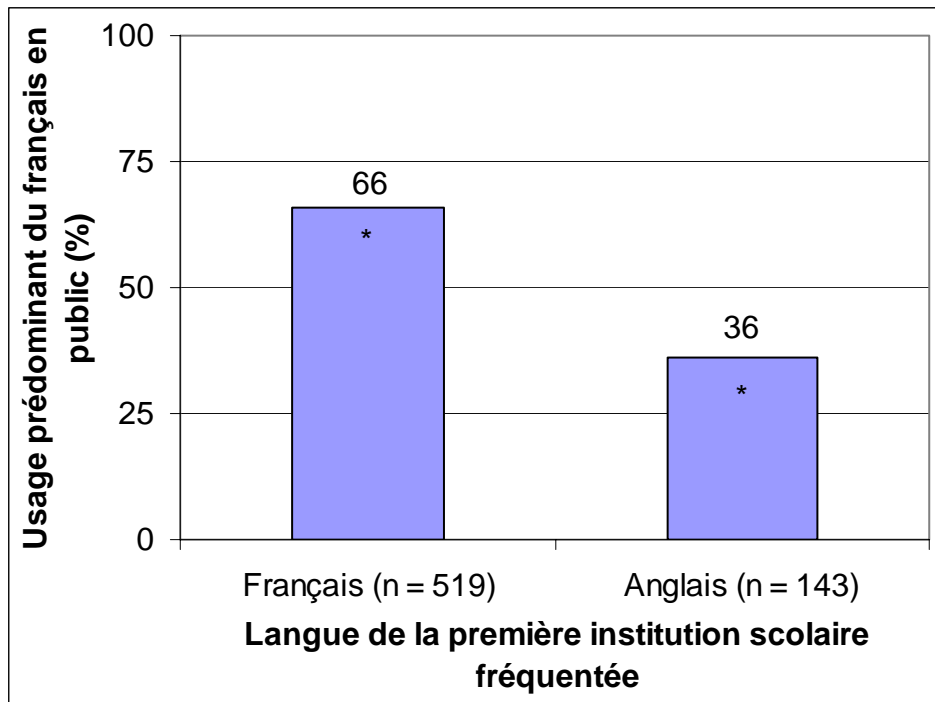


\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : les origines linguistiques, le statut migratoire, la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance, la langue de la première institution scolaire fréquentée et la langue principale utilisée lors du premier emploi. L'êta associé à ce facteur est de 0,172.

Enfin, les deux derniers facteurs qui orientent de façon significative l'adoption d'une langue publique au moment de l'entrevue se rapportent à la langue de la première institution scolaire fréquentée et à celle qui était utilisée de façon prédominante dans le cadre du premier emploi obtenu au Québec. Ils apparaissent être les seuls facteurs communs avec le modèle des allophones scolarisés avant cette époque. Tout comme c'était le cas dans le modèle précédent, la présence du français à l'école ou au travail favorise son utilisation en public au moment de l'entrevue, alors que la présence d'une autre langue, l'anglais la plupart du temps, favorise plutôt des comportements linguistiques en anglais, par rapport à une moyenne d'adoption du français située à 57 %.

Le facteur associé à la langue de la première institution scolaire fréquentée apparaît l'un des plus importants du modèle des allophones scolarisés après la Charte ( $\hat{\eta} = 0,276$ ). On remarque ainsi que, toutes choses étant égales par ailleurs, les deux tiers des répondants qui ont d'abord été scolarisés en français après la Charte de la langue française utilisent aujourd'hui le français comme langue publique prédominante. À l'inverse, si cette première fréquentation a plutôt eu lieu dans une école anglophone, c'est l'anglais qui est significativement plus susceptible de devenir la langue publique principale. En effet, 36 % des répondants scolarisés en anglais après la Charte utilisent le français dans leurs communications publiques au moment de l'entrevue. Ces résultats démontrent que somme toute, l'orientation obligatoire, après l'adoption de la « loi 101 », d'une partie des élèves allophones vers le réseau francophone d'éducation augmente de façon significative les probabilités d'adoption du français comme langue publique, et ce, peu importe les « prédispositions linguistiques » de départ. Un résumé plus élaboré des comportements linguistiques généralement employés par les allophones scolarisés en français après la Charte apparaît d'ailleurs dans l'encadré suivant.

**Graphique 2.17 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue de la première école (pourcentages rajustés\*\*)**



\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : les origines linguistiques, le statut migratoire, la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance, les compétences linguistiques préscolaires du répondant et la langue principale utilisée lors du premier emploi. L'êta associé à ce facteur est de 0,276.

### **Les comportements linguistiques des allophones scolarisés en français après la Charte**

Les analyses relatives aux allophones scolarisés au Québec après la Charte viennent ainsi démontrer que la fréquentation d'une première école française favorise l'emploi prédominant de cette langue en public au moment de l'entrevue. Il apparaît maintenant intéressant de s'attarder aux pratiques linguistiques spécifiques des allophones ayant d'abord fréquenté l'école française au Québec (en pourcentages observés).

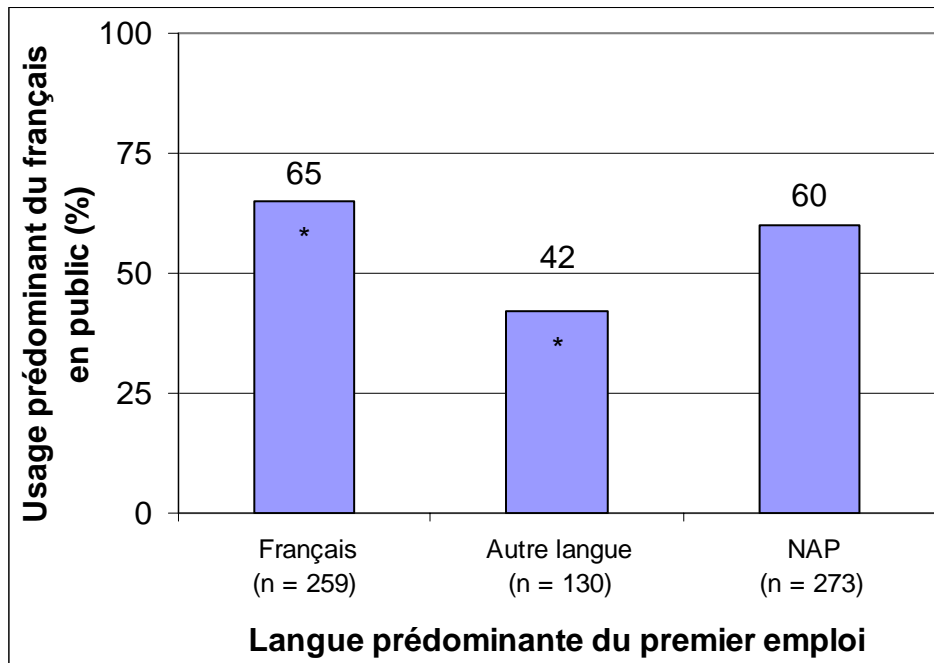
La première partie des résultats nous a déjà permis de constater que le français est la langue publique principale de 70 % des allophones scolarisés en français après la Charte, sans compter que cette scolarité aura favorisé l'apprentissage fonctionnel de cette langue chez la presque totalité d'entre eux (97,4 %). Cependant, l'école n'apparaît pas être le seul domaine où l'usage du français est courant. D'abord, chez les personnes scolarisées en français sous la Charte de la langue française qui travaillaient au moment de l'entrevue, le français était la langue prédominante de travail dans 62 % des cas, alors que l'usage prédominant de l'anglais était présent dans 33 % des cas. Par ailleurs, 4 % déclaraient faire une utilisation équivalente du français et de l'anglais dans leur vie professionnelle, alors que la langue maternelle était utilisée dans 1 % des situations. Le français est également la langue privilégiée chez 52 % des allophones scolarisés en français après la Charte pour communiquer avec les amis, alors que 12 % d'entre eux semblent plutôt privilégier, dans ce type de communication, l'utilisation de la langue maternelle; l'usage de l'anglais était présent dans 36 % des cas. Enfin, la langue employée à la maison est le seul type d'usage où la langue maternelle prédomine (51 %), phénomène que l'on doit sans doute en partie expliquer par le fait que la majorité d'entre eux habitait encore chez leurs parents au moment de l'entrevue. Cependant, si l'on ne retient que les personnes qui parlaient à la maison le français ou l'anglais comme langue prépondérante, il apparaît que l'emploi du français est deux fois plus important (68 %) que celui de l'anglais (32 %) dans les usages privés.

Cette analyse descriptive sommaire illustre que s'il demeure possible que les usages linguistiques continuent de se modifier chez les allophones scolarisés en français après la Charte, il existe des signes relatifs à l'adoption du français plus importants chez ceux-ci que parmi la génération scolarisée au Québec avant cette époque.



Le graphique 2.18, quant à lui, illustre l'effet net du facteur relatif à la langue du premier emploi obtenu chez les allophones scolarisés sous la Charte de la langue française<sup>31</sup>. Il apparaît ainsi que les personnes qui, dans le cadre de cet emploi, utilisaient le français comme langue prédominante de travail emploient aujourd'hui, dans 65 % des cas, cette même langue dans leur vie publique. On observe également que l'obtention d'un premier emploi où une autre langue, essentiellement l'anglais<sup>32</sup>, était utilisée est plutôt liée à l'adoption de l'anglais en public. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, une minorité (42 %) des répondants scolarisés après la Charte qui ont utilisé une autre langue dans le cadre de leur premier travail emploient aujourd'hui le français comme langue publique. Quant aux allophones n'ayant toujours pas obtenu de premier emploi, ils ne semblent pas avoir de prédispositions linguistiques particulières : ceux-ci font une utilisation du français se situant autour de la moyenne.

**Graphique 2.18 - Allophones scolarisés après la Charte : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue du premier emploi (pourcentages rajustés\*\*)**



\*\*Les pourcentages ont été construits à partir des résultats de la régression présentée à l'annexe E. Dans ce graphique, les bâtons marqués d'un « \* » indiquent un écart significatif de la moyenne (57 %). Ces pourcentages ont été contrôlés par l'ensemble des facteurs intégrés au modèle, soit : les origines linguistiques, le statut migratoire, la langue utilisée en public par les parents lors de l'enfance, les compétences linguistiques préscolaires du répondant et la langue de la première institution scolaire fréquentée. L'êta associé à ce facteur est de 0,197.

31. Un minimum de deux ans devait séparer l'obtention du premier emploi du moment de l'entrevue pour que celui-ci soit comptabilisé dans ces analyses.

32. Les allophones scolarisés après la Charte qui employaient de façon prédominante une « autre langue » au travail, 90 % utilisaient l'anglais.

### **Résumé des résultats du modèle des allophones scolarisés après la Charte**

Chez les allophones scolarisés après la Charte, plusieurs éléments contribuent significativement à l'usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue. Ceux-ci regroupent, entre autres, la fréquentation d'une première école française au Québec, l'usage du français en public par les parents durant l'enfance, l'usage prépondérant du français lors du premier emploi, la seule connaissance du français avant l'intégration au réseau scolaire ainsi que le fait d'être né à l'extérieur de la province. Les origines linguistiques orientent également les usages linguistiques des allophones scolarisés après la Charte. Contrairement aux résultats obtenus chez les personnes ayant été scolarisées avant l'entrée en vigueur de la « loi 101 », les facteurs qui définissent le répondant avant son intégration scolaire semblent jouer un rôle direct dans l'orientation des usages.

Par ailleurs, la première partie des résultats a mis en relief l'existence de certains indices qui laissent croire que les usages linguistiques pourraient ne pas être encore tout à fait ancrés chez les allophones scolarisés après la Charte. Malgré cela, les résultats indiquent que ceux-ci possèdent les outils linguistiques appropriés pour s'adapter à la vie collective en français et qu'ils montrent déjà des signes relatifs à l'adoption de cette langue plus importants que la génération scolarisée au Québec avant la « loi 101 ».

## CONCLUSION

Cette étude visait l'exploration des facteurs favorisant l'usage public prédominant du français ou de l'anglais au sein de la population allophone adulte du Québec, soit chez les personnes nées dans la province ou qui y ont immigré avant l'âge de seize ans. Dans le cadre des analyses, les facteurs ont été regroupés sous différents thèmes qui reprenaient de façon chronologique l'histoire de vie linguistique québécoise des répondants. Ces thèmes correspondaient : 1) aux caractéristiques de départ, 2) à l'enfance du répondant, 3) à l'époque de son intégration scolaire, 4) au début de sa vie adulte et 5) à ses autres caractéristiques.

De l'ensemble des facteurs étudiés, l'effet de la langue de la première institution scolaire fréquentée au Québec constituait la préoccupation principale. Plus précisément, on cherchait à savoir dans quelle mesure la fréquentation d'une école primaire ou secondaire en français favorise l'emploi prédominant de cette langue en public dans la vie adulte, particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française.

Dans un premier temps, les résultats font ressortir l'existence de divergences dans le type de parcours emprunté en fonction de l'époque de la scolarité. En effet, on remarque que de façon générale, les allophones scolarisés après la Charte ont un parcours linguistique plus francophone que les répondants scolarisés avant cette époque. Ils sont ainsi plus nombreux à avoir fréquenté l'école en français et à avoir obtenu un premier emploi où le français était la principale langue utilisée. Il en résulte une augmentation significative de l'emploi du français comme langue publique prédominante. Ainsi, 70 % (pourcentage observé) des allophones scolarisés *en français* après l'entrée en vigueur de la Charte emploient aujourd'hui cette langue de façon prédominante en public. Parmi l'ensemble des répondants scolarisés à cette époque, l'usage du français comme langue publique prédominante est de 57 %, comparativement à 44 %<sup>33</sup> chez les allophones scolarisés avant l'entrée en vigueur de la Charte. Mentionnons également que si, parmi les allophones scolarisés en français, certains emprunteront dans l'avenir un parcours linguistique anglophone, ils possèdent cependant tous la capacité de communiquer en français. Il s'agit là d'un effet non négligeable de la scolarisation obligatoire en français.

Les raisons qui expliquent l'existence de différences en faveur du français au sein des parcours empruntés sont multiples et parfois difficiles à mesurer. Il s'agit de l'effet attribuable à l'évolution d'un contexte social qui, à partir des années soixante-dix, a favorisé la présence du français. L'effet direct de la « loi 101 » qui a orienté la majorité des élèves allophones vers le réseau français d'éducation s'inscrit bien évidemment dans ce contexte. Cependant, la scolarité obligatoire en français ne peut pas expliquer à elle seule l'augmentation de l'utilisation du français entre les deux époques. En effet, il faut préciser que l'époque des grandes dispositions légales en matière de francisation coïncide avec l'apparition d'une rupture dans les pays d'origine des nouveaux arrivants, laquelle se caractérise par une diminution de la provenance d'immigrants européens et par l'augmentation d'immigrants originaires des pays de la francophonie.

---

33. Il s'agit également de pourcentages observés.

Tous ces éléments contribuent à favoriser une plus grande utilisation du français chez les allophones scolarisés au Québec à partir de l'adoption de la Charte de la langue française, mais ils n'ont pas eu le même effet chez tous les répondants. En effet, on a pu observer des mécanismes distincts selon le statut migratoire. Ainsi, les immigrants allophones scolarisés sous la Charte ont emprunté un parcours plus francophone, alors que les comportements linguistiques des natifs se rapprochent de ceux des allophones scolarisés avant l'adoption de celle-ci : ils sont davantage orientés vers l'anglais. Notons cependant que cette divergence est probablement conjoncturelle, étant donné que dans les années à venir, les enfants des nouvelles cohortes d'immigrants nés au Québec atteindront l'âge de la majorité. Conséquemment, l'effet du « poids du passé » associé aujourd'hui aux natifs scolarisés sous la « loi 101 », qui sont essentiellement les enfants des immigrants arrivés avant la Charte, devrait s'amoinrir, tout comme l'écart observé dans les pratiques linguistiques des allophones nés au Québec et de ceux qui y ont immigré durant leur enfance.

En ce qui a trait aux facteurs qui orientent les comportements linguistiques publics des allophones scolarisés au Québec, on retient d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, que la langue de la première institution scolaire fréquentée joue un rôle significatif, et ce, que cette scolarité ait été entamée à l'époque où la Charte était en vigueur ou non. Ainsi, même si après l'adoption de la Charte une partie des répondants scolarisés en français a été soumise à une obligation, force est de constater que cette fréquentation a favorisé chez eux une tendance significativement plus marquée à adopter le français, peu importe la situation linguistique familiale vécue pendant leur enfance ou par la suite sur le marché du travail. Il s'agit somme toute d'un constat positif quant à l'effet de la scolarisation en français sous la Charte de la langue française.

La langue du premier emploi oriente également la langue adoptée en public de l'ensemble des répondants, peu importe l'époque de leur scolarité. Cependant, là s'arrêtent les ressemblances pour ce qui est des facteurs qui interviennent relativement à l'usage du français chez les allophones en fonction de leur scolarité. En effet, chez les répondants scolarisés avant la Charte, par exemple, les autres facteurs qui favorisent l'adoption du français ou de l'anglais en public concernent essentiellement le parcours linguistique emprunté à partir de l'époque de leur intégration scolaire. Chez les allophones scolarisés sous la « loi 101 » cependant, il s'agit plutôt de facteurs relatifs à la situation linguistique vécue par les allophones avant qu'ils fréquentent l'école. Un résumé des facteurs qui contribuent à favoriser l'utilisation d'une langue d'usage public chez les allophones scolarisés au Québec avant et après la Charte est d'ailleurs présenté à l'appendice 1.

La différence qui existe entre les thèmes abordés dans ces deux analyses spécifiques empêche cependant une interprétation trop expéditive des différences obtenues dans les résultats. On peut cependant avancer deux hypothèses.

Une première hypothèse suppose que les écarts observés s'expliquent essentiellement par la distinction que l'on établit entre les différents « stades de vie », laquelle répartit les répondants en fonction de l'époque de leur scolarité. Dans ce cas, les résultats obtenus découleraient d'un même processus d'adoption d'une langue publique, mais celui-ci se situerait à des stades différents de son évolution. Selon cette hypothèse, le parcours linguistique emprunté dans les années à venir par les allophones scolarisés après la Charte devrait progressivement masquer les effets actuellement

associés aux facteurs qui définissent linguistiquement l'allophone avant son intégration scolaire, tel qu'on a pu l'observer chez les répondants scolarisés avant cette époque.

La deuxième hypothèse soutient quant à elle que la différence qui existe entre les contextes sociaux et linguistiques dans lesquels les allophones de ces deux sous-groupes ont grandi a contribué à modifier le processus d'adoption d'une langue publique. En effet, alors que les répondants scolarisés avant l'entrée en vigueur de la Charte ont emprunté un parcours linguistique essentiellement influencé par leurs « prédispositions » de départ, ce n'est pas le cas des allophones scolarisés après cette époque. Ainsi, après l'adoption de la Charte de la langue française, l'orientation obligatoire d'une partie des allophones vers le réseau français d'éducation a fait dévier le parcours linguistique des personnes qui auraient autrement choisi d'aller à l'école anglaise et qui n'auraient pas bénéficié de l'effet de l'école française. Il apparaît donc également plausible que le processus étudié diverge selon l'époque de la scolarité; dans ce cas, on serait bel et bien en présence de deux processus différents d'adoption d'une langue publique.

Malheureusement, seule une autre enquête effectuée dans dix ou quinze ans pourrait fournir des éléments de réponse complémentaires. En effet, étant donné le jeune âge des allophones scolarisés après la Charte, il demeure toujours possible que les comportements linguistiques adoptés aujourd'hui par ceux-ci continuent de se modifier. Cette hypothèse doit d'autant plus être envisagée qu'ils en possèdent effectivement la capacité. En effet, si les allophones scolarisés après l'entrée en vigueur de la Charte déclarent avoir une compétence fonctionnelle du français, il n'en reste pas moins qu'une forte majorité d'entre eux disent également connaître l'anglais, 86 % se déclarant trilingues au moment de l'entrevue. Le fait d'avoir été scolarisés et d'avoir vécu au Québec pendant au moins une partie de l'enfance semble ainsi favoriser une forte polyvalence linguistique chez les répondants scolarisés après la Charte<sup>34</sup>. Il apparaît cependant difficile de déterminer l'effet qu'aura un tel bilinguisme dans une population qui, linguistiquement, est en devenir. Le nouveau défi qui se pose maintenant est d'assurer la prédominance du français au sein d'une population qui maîtrise aussi bien le français que l'anglais et qui a tendance à s'adapter au contexte environnant.

---

34. À titre comparatif, la connaissance du français et de l'anglais est présente chez 46 % des allophones arrivés au Québec à l'âge adulte qui ont participé à l'enquête.

## APPENDICE 1 – RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Ordre d'importance relative*	Allophones scolarisés avant l'entrée en vigueur de la « loi 101 »	Allophones scolarisés après l'entrée en vigueur de la « loi 101 »
	<i>Facteurs retenus favorisant l'usage d'une langue en public, par rapport à la moyenne</i>	<i>Facteurs retenus favorisant l'usage d'une langue en public, par rapport à la moyenne</i>
1-	Usage public prépondérant au début de la vie adulte	1- Langue de la première institution scolaire fréquentée au Québec
2-	Langue de travail principale du premier emploi obtenu au Québec	Usage public prépondérant des parents lors de l'enfance québécoise du répondant
3-	Langue de la première institution scolaire fréquentée au Québec	2- Langue de travail principale du premier emploi obtenu au Québec
4-	Âge au moment de l'entrevue	3- Compétences linguistiques avant l'intégration scolaire au Québec Origines linguistiques
		4- Statut migratoire

\*Plusieurs facteurs peuvent occuper le même rang hiérarchique si leur importance apparaît similaire, c'est-à-dire si la différence entre l'êta de deux facteurs est inférieure à 0.025.

## ANNEXE A – DÉFINITIONS TECHNIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIÉE

Les données à la base des analyses proviennent d'une enquête portant sur le processus d'intégration linguistique des allophones du Québec, laquelle a été réalisée à l'hiver 2001-2002. Au total, 5 004 personnes ayant déclaré avoir comme langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais ont participé à une entrevue téléphonique d'une quinzaine de minutes. Pour être retenus, les répondants devaient être âgés entre 18 et 60 ans et avoir une connaissance suffisante du français ou de l'anglais pour répondre au questionnaire. Ils devaient en outre résider à l'intérieur d'un territoire appelé la « région de l'île de Montréal », soit un espace géographique mitoyen entre les territoires de l'île de Montréal et de la région métropolitaine. Une étude préalable effectuée par le Conseil de la langue française avait démontré que 95 % des allophones de la RMR vivaient à l'intérieur de cet espace construit<sup>35</sup>.

Ces données ont ensuite été pondérées à partir des résultats du recensement de 2001, en fonction de la langue maternelle, du sexe, de la langue utilisée à la maison, de la langue de travail actuelle, de la période d'immigration et de l'âge à l'immigration.

Étant donné que le principal objectif de ce texte est l'étude des effets associés à la scolarité québécoise sur les pratiques linguistiques adoptées en public au moment de l'entrevue, une partie seulement de cette population a été retenue. Ainsi, l'échantillon sélectionné comprend l'ensemble des allophones nés au Québec, ou y ayant immigré avant l'âge de 16 ans. Ils devaient demeurer dans la province depuis un minimum de 5 ans et avoir fréquenté une école secondaire québécoise pendant au moins 3 ans. En tout, 1 840 personnes correspondaient à cette définition.

Cependant, afin de pouvoir étudier l'effet de la langue de la fréquentation scolaire au Québec, il fallait que certaines étapes de celle-ci soient terminées. Aussi, ont été exclues de l'échantillon les 123 personnes qui, au moment de l'entrevue, déclaraient toujours fréquenter une école secondaire, dernier niveau de la scolarité obligatoire. Également, puisque l'on cherchait à cerner les facteurs d'adoption publique du français ou encore de l'anglais, il fallait s'assurer que les autres comportements linguistiques seraient exclus des analyses. Quelques allophones ont ainsi déclaré employer de façon prépondérante leur langue maternelle ou encore faire un usage égal du français et de l'anglais, ce qui nous empêchait de classer ces répondants dans l'une ou l'autre des catégories d'analyse. Ils ont donc aussi été exclus (n = 22). Enfin, on a également retiré les quelques personnes (n = 40) n'ayant pas répondu à l'ensemble des questions utilisées dans l'analyse multivariable. En tout, l'échantillon comprend un total de 1 655 personnes.

---

35. Paul BÉLAND, Louise SYLVAIN et Pierre GEORGEAULT, « Les navetteurs et la dynamique des langues sur l'île de Montréal », Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, septembre 2001.

## ANNEXE B – ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DU QUÉBEC

Les analyses distinguent les personnes ayant entamé leur scolarité au Québec avant et après 1980, pour définir l'époque de la « loi 101 » et celle qui la précède. On doit apporter quelques précisions à propos du choix de 1980 comme année de référence, étant donné que la Charte a été adoptée en 1977. Ce choix s'explique par la situation confuse des premières années d'application de la loi. En effet, certains élèves ont fréquenté l'école anglaise à la suite, d'une part, des réactions négatives à l'égard de la Charte de la langue française provenant des membres de certains groupes linguistiques et de certaines commissions scolaires et, d'autre part, à la suite du réajustement de la langue maternelle : la loi 22 ayant amené certains parents à déclarer, à tort, que leurs enfants étaient de langue maternelle anglaise<sup>36</sup>.

Le graphique A illustre l'évolution de la présence des élèves allophones dans le système d'éducation de langue française à Montréal depuis 1970. On voit que l'augmentation de cette présence est graduelle, bien qu'elle s'accélère à partir de l'année d'adoption de la Charte de la langue française, avant de plafonner à partir du début des années quatre-vingt-dix. Cette évolution est sans doute attribuable à la diminution, au fil des ans, du nombre « d'ayant droit », ces allophones qui ont hérité de leur famille le droit de fréquenter l'école anglaise. L'augmentation de la présence d'élèves allophones dans le réseau scolaire francophone du Québec est donc le fruit d'un long processus, qui tend cependant à se stabiliser depuis une dizaine d'années. Ce phénomène a une certaine importance dans l'interprétation des données.

Notons également qu'avec les données disponibles, il ne sera pas possible de distinguer chez les répondants scolarisés en français après l'entrée en vigueur de la Charte ceux qui ont été *obligatoirement* orientés vers ce réseau linguistique d'éducation de ceux qui l'ont fait de leur plein gré<sup>37</sup>. Conséquemment, l'analyse de l'effet de « loi 101 » reste difficile à établir, bien qu'il soit possible de connaître l'effet de la fréquentation scolaire en français durant l'époque de son application.

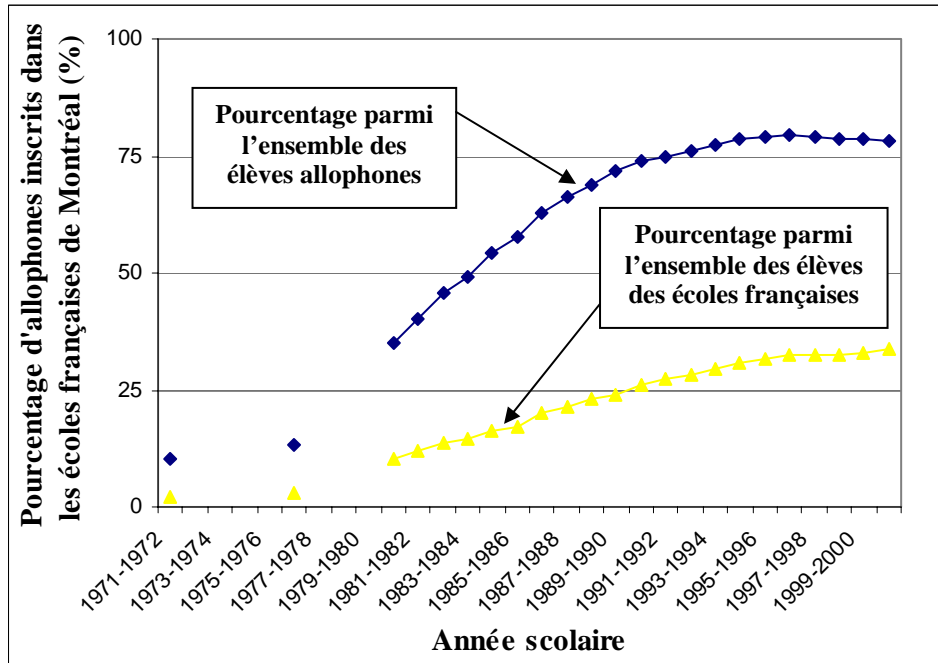
---

36. Robert MAHEU, « La mobilité linguistique en milieu scolaire », texte présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les 25 et 26 janvier 2001, p. 4.

37. Lors du déroulement de l'enquête, nous avons cherché à savoir si la fréquentation de l'école primaire ou secondaire en français avait été dictée par l'application de la Charte de la langue française, donc effectuée de façon obligatoire. Cependant, après l'analyse des réponses obtenues, force est de conclure que cette information est peu fiable, un nombre trop important de répondants ayant déclaré ne pas connaître le statut légal de leur fréquentation de l'école en français.



**Graphique A - Évolution de la présence des élèves allophones dans le système d'éducation de langue française de Montréal**



## ANNEXE C – DÉFINITION MÉTHODOLOGIQUE DES FACTEURS

Les facteurs employés dans les analyses reprennent les différentes étapes chronologiques communes aux allophones scolarisés au Québec. Les pages qui suivent décrivent chacun de ces facteurs et documentent la façon dont ils ont été construits. Également, on y regarde comment, en théorie, ces facteurs peuvent contribuer à l'explication du phénomène étudié, soit l'usage prédominant du français ou de l'anglais en public au moment de l'entrevue.

### Les caractéristiques de départ

Ce thème regroupe les facteurs qui mesurent, d'une part, l'effet des origines linguistiques du répondant et, d'autre part, celui de son statut migratoire.

Le facteur des origines linguistiques contient à la fois des éléments d'information relatifs à la langue maternelle et au pays d'origine du répondant<sup>38</sup>. Des études préalables (Béland, 1999) ont ainsi démontré que les personnes de langue d'origine latine ou encore qui proviennent des pays de la francophonie<sup>39</sup> auraient plus tendance à employer le français dans leurs communications courantes, étant donné les ressemblances qui existent entre leur langue maternelle et le français, ou encore à cause du lien qui unissait leur pays d'origine avec la France ou la Belgique. Le facteur des « origines linguistiques » cherche à expliquer ce phénomène selon que les répondants sont : 1) de langue d'origine latine, 2) des pays de la francophonie et 3) des autres pays. Notons que ces deux dernières catégories excluent les personnes de langue latine.

En ce qui a trait au statut migratoire, les analyses visent à mesurer si le fait d'être natif du Québec ou encore d'être né à l'étranger a des répercussions sur la langue adoptée en public. Cet aspect est peu discuté dans la littérature. Nous pensons cependant qu'il peut éventuellement jouer un rôle, étant donné les différents modes d'intégration linguistique que ce facteur implique. En effet, si les natifs grandissent dans un cadre familial ayant des comportements linguistiques acquis, ce n'est généralement pas le cas des immigrants allophones arrivés au Québec en bas âge. Il est fort possible que pour ces derniers, les comportements linguistiques se forment plus tard, au cours des premières années de leur établissement. Conséquemment, les immigrants allophones sont sans doute davantage influencés que les natifs par le contexte linguistique de la société d'accueil au moment de leur établissement. Chez eux, la période d'immigration jouerait un rôle important. Nous posons l'hypothèse que les allophones nés à l'extérieur du Québec, particulièrement les moins âgés d'entre eux, ont des probabilités plus importantes d'employer le français comme langue de vie publique prédominante.

---

38. Pour les immigrants, il s'agit du pays de naissance, alors que pour les natifs, il s'agit du pays de naissance des parents.

39. Les pays de la francophonie, tels que nous les définissons ici, correspondent aux pays de langue officielle française, aux membres de la francophonie et aux anciens protectorats ou colonies françaises.

## Contexte linguistique vécu lors de l'enfance au Québec

Le deuxième thème renvoie au contexte linguistique vécu par les allophones lors de leur enfance, époque qui couvre les premières années de résidence au Québec. Quatre facteurs sont regroupés sous ce thème, soit la langue utilisée principalement à la maison à l'époque, celle qui était majoritairement employée par les parents en public, les compétences linguistiques « préscolaires » du répondant, ainsi que la perception de la composition linguistique du premier quartier dans lequel le répondant a vécu au Québec.

Les trois premiers facteurs font appel à trois référents linguistiques différents. Premièrement, seul le facteur associé à la langue principalement utilisée à la maison durant l'enfance traduit, pour le répondant, un comportement direct. Quant à l'autre type d'usage, soit la langue utilisée en public par les parents à la même époque, il se rapporte à des comportements linguistiques qui lui sont extérieurs, mais qui font partie intégrante de l'univers linguistique dans lequel il a grandi. Enfin, le troisième facteur, les compétences linguistiques du répondant avant son intégration scolaire québécoise, reflète en quelque sorte l'effet d'un entourage linguistique présent à l'époque, mais qui pouvait « déborder » du cadre familial.

Le facteur qui permet de mesurer l'effet des compétences linguistiques du répondant avant son intégration scolaire<sup>40</sup> comprend quatre catégories. Il s'agit, outre la connaissance de la langue maternelle : 1) de la seule connaissance du français, 2) de la seule connaissance de l'anglais, 3) de la connaissance conjointe du français et de l'anglais ainsi que 4) de la connaissance d'aucune de ces deux langues. Quant aux facteurs relatifs à la langue adoptée par les parents en public ou encore à la langue employée à la maison, ils incluent les catégories relatives à l'emploi prépondérant : 1) du français, 2) de l'anglais, 3) de la langue maternelle.

Le dernier facteur relié à ce thème mesure l'effet de la perception du quartier d'origine selon sa composition linguistique. En effet, le premier quartier dans lequel une personne a grandi constitue sans doute une de ses toutes premières références linguistiques sociales. C'est à ce titre qu'il pourrait être associé de façon significative aux pratiques linguistiques au moment de l'entrevue. Notons cependant que le fait de vivre, par exemple, dans un quartier perçu majoritairement comme étant francophone peut autant résulter d'une contrainte que d'un choix délibéré des parents, phénomène qui empêche d'établir avec certitude l'existence d'un lien de causalité. Quoi qu'il en soit, les analyses visent à déterminer si le fait d'avoir grandi dans un quartier perçu comme étant majoritairement : 1) francophone, 2) anglophone 3) allophone ou 4) composé de francophones et d'anglophones à parts égales peut être associé à des comportements linguistiques spécifiques chez le répondant.

---

40. Pour les personnes nées au Québec ainsi que celles qui ont immigré avant l'âge de 6 ans, on recueillait de l'information sur les compétences linguistiques avant le début de l'école primaire, alors que pour les immigrants arrivés après l'âge de 5 ans, les compétences linguistiques se rapportent au moment de l'immigration.

## L'intégration scolaire au Québec

Ce thème nous permet de déterminer si le fait de fréquenter une première école française au Québec favorise l'emploi du français dans la vie publique à l'âge adulte. Si l'accent est mis sur la situation de la première fréquentation, c'est pour mesurer jusqu'à quel point l'adoption d'une langue publique peut rapidement être prédit dans la vie d'une personne<sup>41</sup>, sans compter que très peu de répondants ont par la suite changé de langue avant le cégep. La langue de la première école fréquentée coïncide ainsi presque parfaitement avec la langue de l'ensemble de la scolarité obligatoire, soit le primaire et le secondaire.

Un autre facteur inclus dans le thème relatif à l'époque de la scolarité permet d'analyser la langue utilisée avec les amis. On vérifie alors si le fait d'avoir employé le français comme langue prédominante avec les amis à l'époque de la première institution scolaire fréquentée est associé à des probabilités plus grandes d'employer le français dans la vie publique au moment de l'entrevue.

## L'époque du début de la vie adulte

Dans ce texte, le « début de la vie adulte » correspond au moment de l'obtention du premier emploi au Québec. Mentionnons que cette période n'est pas nécessairement postérieure à celle de la fin de la scolarité, puisqu'un premier emploi peut être obtenu avant que le programme d'études ne soit complété. Par ce thème, nous posons l'hypothèse que les différents comportements linguistiques adoptés au début de la vie adulte peuvent avoir des répercussions sur les pratiques ultérieures. Celui-ci regroupe trois facteurs.

Le premier facteur renvoie à la principale langue utilisée dans le cadre du premier emploi obtenu. Certaines études ont déjà démontré à quel point la langue dans laquelle s'effectue le premier travail au Québec joue un rôle dans l'orientation linguistique des nouveaux arrivants (Renaud et Lebeau, 2002). On peut penser qu'il en est de même pour les allophones scolarisés au Québec. L'hypothèse qui est posée relativement à ce facteur suppose que le fait d'avoir eu un premier emploi à prédominance française oriente le répondant vers des comportements linguistiques publics en français au moment de l'entrevue, alors que les personnes qui employaient une autre langue dans leur premier travail, l'anglais la plupart du temps, ont plutôt tendance à utiliser l'anglais dans la vie publique actuelle. Quant aux répondants ayant déclaré ne jamais avoir occupé d'emploi au Québec, ils constituent une troisième catégorie d'analyse<sup>42</sup>.

Les autres facteurs qui qualifient les pratiques linguistiques du début de la vie adulte renvoient aux types de comportements qui, à l'époque du premier emploi, étaient utilisés de façon générale avec les amis ou en public. On teste donc si le fait d'utiliser le français comme langue publique prédominante au début de la vie adulte incite à reproduire ce même comportement, et si l'usage d'une autre langue à la même époque,

---

41. La première institution fréquentée est le primaire pour 90 % de l'échantillon à l'étude et le secondaire pour 10 % des cas.

42. Font également partie de cette catégorie les personnes dont le premier emploi est trop récent, c'est-à-dire qu'il a été obtenu il y a moins de deux ans.

l'anglais la plupart du temps, oriente le répondant vers des comportements linguistiques en anglais. La même hypothèse est testée relativement au facteur qui contribue à mesurer l'effet de la langue principale employée avec les amis, toujours au début de la vie adulte.

### Autres caractéristiques du répondant

Le dernier thème aborde certaines caractéristiques non linguistiques qui sont susceptibles d'orienter les usages linguistiques vers le français ou l'anglais, soit l'âge au moment de l'entrevue ainsi que le niveau de scolarité.

Bien que la littérature ne traite pas directement de l'effet possiblement associé au niveau de scolarité, des études semblent cependant avoir établi un lien causal entre la profession exercée et l'usage du français au travail. Il apparaît ainsi que plus un travailleur possède un poste élevé dans la hiérarchie professionnelle, moins il est susceptible d'employer le français dans le cadre de cet emploi<sup>43</sup>. Étant donné que profession et niveau de scolarité sont théoriquement en corrélation, nous posons l'hypothèse que plus les répondants sont scolarisés, moins ils auront tendance à employer le français de façon prédominante dans leur vie publique. Le facteur relatif à la scolarité distingue ainsi les allophones de niveau : 1) secondaire, 2) collégial et 3) universitaire.

L'analyse de l'effet associé à l'âge interfère inévitablement avec le contexte linguistique et social dans lequel l'établissement s'est effectué (Piché, 1995). Dès lors, il apparaît difficile de distinguer les effets qui seraient attribuables à l'âge de ceux qui sont associés au contexte. Ce phénomène est particulièrement présent au sein d'une population qui, comme celle qui fait l'objet de cette étude, possède comme dénominateur commun le fait d'avoir passé au moins une partie de son adolescence au Québec. Dans ce cas, l'âge est nécessairement relié à l'époque de l'histoire du Québec au cours de laquelle ils ont grandi. Plus qu'un simple marqueur individuel, le facteur mesurant l'effet de l'âge devient aussi un marqueur temporel et historique. Pour cette raison, nous émettons l'hypothèse que les répondants plus âgés ont davantage tendance à adopter des comportements linguistiques publics en anglais, alors que les plus jeunes ont davantage tendance à employer le français comme langue publique prédominante au moment de l'entrevue. Ce facteur distingue ainsi les répondants selon les catégories suivantes : les personnes âgées 1) entre 45 et 60 ans, 2) entre 35 et 44 ans et 3) celles de moins de 35 ans.

Le tableau présenté à la page suivante indique les fréquences brutes associées à chacun de ces facteurs.

---

43. Conseil de la langue française. Indicateurs de la langue de travail au Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 114.

## Facteurs utilisés dans les analyses

Nom des facteurs	Échantillon total (n = 1655)	Scolarisés avant la Charte (n = 891*)	Scolarisés après la Charte (n = 662*)
<i>Langue publique prédominante au moment de l'entrevue</i>			
Français	49 % (741)	44 % (427)	57 % (229)
Anglais	51 % (914)	56 % (464)	43 % (433)
<i>Origines linguistiques</i>			
Langue d'origine latine	52 % (845)	59 % (544)	40 % (264)
Pays hors francophonie	33 % (502)	32 % (268)	33 % (195)
Pays de la francophonie	15 % (308)	9 % (79)	27 % (203)
<i>Statut migratoire</i>			
Né au Québec	58 % (926)	61 % (562)	54 % (318)
Immigrant	42 % (729)	39 % (329)	46 % (344)
<i>Langue à la maison durant l'enfance</i>			
Français	21 % (440)	16 % (160)	32 % (259)
Anglais	35 % (471)	39 % (318)	30 % (139)
Tierce	42 % (713)	45 % (413)	38 % (264)
Pas de réponse	2 % (31)	*	*
<i>Langue publique des parents durant l'enfance</i>			
Français	40 % (746)	41 % (390)	45 % (349)
Anglais	31 % (448)	31 % (260)	33 % (175)
Tierce	25 % (392)	28 % (241)	22 % (138)
Pas de réponse	4 % (69)	*	*
<i>Connaissance des langues durant l'enfance</i>			
Français	17 % (339)	14 % (138)	21 % (176)
Anglais	26 % (388)	27 % (232)	24 % (133)
Français et anglais	21 % (327)	20 % (181)	23 % (128)
Aucune de ces langues	36 % (601)	39 % (340)	32 % (225)
<i>Perception du quartier d'origine</i>			
Francophone	36 % (640)	33 % (318)	41 % (290)
Anglophone	18 % (283)	18 % (154)	18 % (109)
Allophone	26 % (424)	27 % (239)	24 % (155)
Mixte	20 % (308)	22 % (180)	17 % (108)
<i>Première école au Québec</i>			
Française	42 % (833)	26 % (258)	70 % (519)
Anglaise	58 % (822)	74 % (633)	30 % (143)
<i>Langue parlée avec les amis de la première école</i>			
Français	34 % (668)	23 % (227)	54 % (403)
Autre langue	66 % (987)	77 % (664)	46 % (259)
<i>Langue du premier emploi au Québec</i>			
Français	39 % (658)	37 % (361)	42 % (259)
Autre langue	48 % (635)	59 % (471)	29 % (130)
Ne s'applique pas	13 % (362)	4 % (59)	29 % (273)
<i>Langue publique à l'époque du premier emploi</i>			
Français	*	34 % (326)	*
Autre langue	*	66 % (565)	*
<i>Langue parlée avec les amis à l'époque du premier emploi</i>			
Français	*	22 % (219)	*
Autre langue	*	78 % (672)	*
<i>Niveau de scolarité</i>			
Secondaire	33 % (623)	31 % (268)	36 % (310)
Collégial	31 % (494)	26 % (238)	39 % (230)
Universitaire	36 % (538)	43 % (385)	25 % (122)
<i>Âge actuel</i>			
45-60	*	27 % (204)	*
35-44	*	39 % (353)	*
Moins de 35 ans	*	34 % (334)	*

\*La différence qui existe entre l'addition des deux sous-groupes étudiés et l'échantillon total est attribuable au retrait des deux catégories « pas de réponse » présentes dans les analyses de l'échantillon total.



**ANNEXE D – RÉGRESSION LOGISTIQUE, MODÈLE DES ALLOPHONES SCOLARISÉS  
AU QUÉBEC AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**Tests de spécification du modèle**

		Khi-deux	ddl	Signif.
Etape 1	Etape	385,575	9	,000
	Bloc	385,575	9	,000
	Modèle	385,575	9	,000

**Récapitulatif du modèle**

Etape	-2log-vrai- semblance	R-deux de Cox & Snell	R-deux de Nagelkerke
1	1012,859	,315	,422

**Tableau de classification<sup>a</sup>**

Observé		Prévu		
		PUBPURT		Pourcentage correct
		,00	1,00	
Etape 1	PUBPURT ,00	483	87	84,8
	1,00	157	292	65,0
Pourcentage global				76,1

a. La valeur de césure est ,500



**Variables dans l'équation**

	<b>B*</b>	<b>E.S.</b>	<b>Wald</b>	<b>ddl</b>	<b>Signif.</b>
Étape 1a <b>Langue de la première école</b>					
Français	0,538	0,116	21,451	1	0,000
Anglais	-0,538				
<b>Langue du premier emploi</b>			38,893	2	0,000
Français	0,616	0,164	14,076	1	0,000
Autre langue	-0,505	0,161	9,795	1	0,002
Ne s'applique pas	-0,111	0,271	0,168	1	0,682
<b>Langue parlée avec les amis**</b>					
Français	0,382				
Autre langue	-0,382	0,134	8,102	1	0,004
<b>Langue parlée en public**</b>					
Français	0,694				
Anglais	-0,694	0,098	49,892	1	0,000
<b>Niveau de scolarité</b>			11,703	2	0,003
Secondaire	-0,407	0,119	11,665	1	0,001
Collégial	0,267	0,120	4,983	1	0,026
Universitaire	0,140	0,106	1,750	1	0,186
<b>Âge actuel</b>			22,544	2	0,000
45-60	0,351	0,122	8,301	1	0,004
35-44	0,237	0,109	4,764	1	0,029
35 et moins	-0,588	0,124	22,544	1	0,000
<b>Constante</b>	0,588	0,165	12,770	1	0,000

a. Variable(s) entrées à l'étape 1: PREMSCOL, TRPREM1, AMITRAVA, PUBTRAVA, NIVSCOL, AGECA4.

\*Variations par rapport à la moyenne

\*\*Facteurs se rapportant à l'époque du premier emploi obtenu au Québec

**ANNEXE E – RÉGRESSION LOGISTIQUE, MODÈLE DES ALLOPHONES SCOLARISÉS  
AU QUÉBEC APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**Tests de spécification du modèle**

		Khi-deux	ddl	Signif.
Étape 1	Étape	211,943	11	,000
	Bloc	211,943	11	,000
	Modèle	211,943	11	,000

**Récapitulatif du modèle**

Étape	-2log-vrai-semblance	R-deux de Cox & Snell	R-deux de Nagelkerke
1	553,991	,315	,423

**Tableau de classification<sup>a</sup>**

Observé		Prévu		
		PUBPURT		Pourcentage correct
		,00	1,00	
Étape 1	PUBPURT ,00	171	70	71,1
	1,00	57	262	82,1
Pourcentage global				77,3

a. La valeur de césure est ,500

Variables dans l'équation

	B*	E.S.	Wald	ddl	Signif.
Étape 1a <b>Origines linguistiques</b>			8,597	2	0,014
Langues latines	0,192	0,157	1,507	1	0,220
Pays francophonie	0,279	0,179	2,433	1	0,119
Hors francophonie	-0,471	0,161	8,569	1	0,003
<b>Statut migratoire</b>					
Immigrants	0,286				
Natifs	-0,286	0,127	5,035	1	0,025
<b>Langue publique des parents**</b>			26,414	2	0,000
Français	0,758	0,150	25,620	1	0,000
Anglais	-0,505	0,161	9,784	1	0,002
Autre langue	-0,254	0,162	2,456	1	0,117
<b>Compétences ling. préscol.</b>			8,741	3	0,033
Français seul	0,494	0,229	4,637	1	0,031
Anglais seul	-0,550	0,197	7,830	1	0,005
Français et anglais	0,036	0,196	0,033	1	0,855
Ni français ni anglais	0,020	0,186	0,012	1	0,913
<b>Langue de la première école</b>					
Français	0,613	0,127	23,281	1	0,000
Anglais	-0,613				
<b>Langue du premier emploi</b>			13,768	2	0,001
Français	0,378	0,144	6,849	1	0,009
Autre langue	-0,565	0,159	12,611	1	0,000
Ne s'applique pas	0,187	0,157	1,426	1	0,232
<b>Constante</b>	-0,005	0,131	0,001	1	0,970

a. Variable(s) entrées à l'étape 1: AFFLINGA, NATIF, LUPPARX, CFRAN2B, PREMSCOL, TRPREM1.

\*Variations par rapport à la moyenne

\*\*Facteur relié à l'enfance du répondant

## BIBLIOGRAPHIE

BEAULIEU, I. « L'immigration et les relations culturelles : le premier portrait des enfants de la loi 101 », *L'annuaire du Québec 2004*, Fides, 2003, p.260-265.

BÉLAND, P., SYLVAIN, L. et GEORGEAULT, P. « Les navetteurs et la dynamique des langues sur l'île de Montréal », Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, septembre 2001.

BÉLAND, Paul. « Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport de recherche », Direction des études et recherches, Conseil de la langue française, 1999, 123 p.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, sous la direction de G. Larose, Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Indicateurs de la langue de travail au Québec*, Les Publications du Québec, 1995, 156 p.

LEVINE, M.V. *La reconquête de Montréal*, VLB éditeurs, Montréal, 1997, 404 p.

MAHEU, Robert. « La mobilité linguistique en milieu scolaire », texte présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les 25 et 26 janvier 2001.

MC ANDREW, M., et autres. *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*, Immigration et Métropoles, 1999, 170 p.

RENAUD, J. « Un an au Québec. La compétence linguistique et l'accès à un premier emploi », *Sociologie et société* 24, Vol. XXIV, No 2, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p.131-142.

RENAUD, J., et LEBEAU, R. « Nouveaux arrivants, langue et mobilité professionnelle », *Cahiers québécois de démographie*, Vol 31, no.1, 2002, p.69-94.

PICHÉ, V., et BÉLANGER, L. *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*, Les Publications du Québec, Coll. MCCI « Notes et documents n° 5 », 1995, 52 p.

TERMOTE, M. *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, Implication pour le français langue d'usage public*, Les Publications du Québec, Conseil de la langue française, 1999, 195 p.

*Conseil supérieur  
de la langue  
française*

Québec 

**Siège social**

**Québec**

800, place D'Youville, 13<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : (418) 643-2740

Télécopieur : (418) 644-7654

Courriel : [cslfq@cslf.gouv.qc.ca](mailto:cslfq@cslf.gouv.qc.ca)

**Montréal**

Tour de la Bourse, 4<sup>e</sup> étage, bureau 410

800, rue du Square-Victoria, C.P. 158

Montréal (Québec) H4Z 1C3

Téléphone : (514) 873-2285

Télécopieur : (514) 873-7863

[www.cslf.gouv.qc.ca](http://www.cslf.gouv.qc.ca)